58e ANNEE (6e SÉRIE) Nº 15 8 AVRIL 1948

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Fondé en 1879 par Mgr F. PERRIOT

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

PROPERTY OF WESTON COLLEGE LIBRARY WESTON, MASS.

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : **R. DESVOYES**

Toutes les lettres doivent être adressées à : Monsieur le Directeur de L'AMI DU CLERGE, à Langres (Haute-Marne)

Chèques postaux : Nancy 21.88

PRIX DES ABONNEMENTS :

FRANCE et UNION FRANÇAISE
Doctrine seule. . ... 200 fr.
Doctrine et Prédication .... 300 fr.

ETRANGER
Voir les conditions détaillées à la première page des couvertures de Janvier.

On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du 1er *Janvier* de l'année en cours.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS-8e.

SOMMAIRE

DOCTRINE

Chronique de Théologie ascétique et mystique. *(fin).* — IV. Vie religieuse, 225. — V. Divers, 226.

Questions de Science ecclésiastique. — Existe-t-il, dans la vie de Mahomet, des faits qui puissent être considérés comme des « miracles » ? Cette supposition serait-elle fondée ? Quelle doit être la position apologétique à l'égard des musulmans ? 229. — Pour lui éviter le risque d'être enterré vivant, peut-on remettre à un « mort » une pilule de poison, dont il userait si, effectivement, il vivait encore dans son cercueil ? Un médecin peut-il, dans le même but, pratiquer une ponction du cœur ? 232. — Peut-on conseiller à des néophytes fervents, qui ne trouvent rien à accuser en confession, de s'accuser des péchés commis *avant leur baptême ?* 235. — Quel intervalle peut-on supposer entre la mort apparente et la mort réelle ? Doit-on toujours donner les sacrements sous condition à une personne qui ne présente plus de signes de vie ou de connaissance ? 236.

Liturgie. — Consultations diverses, 237.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : P. Lumbreras, 238 ; P. Olmi, P. Georges, P. Lebesconte, P. Lecrom, P. Dayet, E. Crapez, 239 ; E. Neubert, P. Glorieux, 240.

PREDICATION

Dominicales liturgiques. — XVII. *Dim. dans l'octave de l'Ascension* (Fête de Ste Jeanne d'Arc) : De par le Roy du ciel ! 97.

Causeries sur la Messe. — XXXIII. Ite, Missa est, 99.

Plans d'instructions sur le Credo. — X. Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, 101.

Retraite de Communions solennelles. — 3e *Instruction :* Dieu, 103 ; — 4e *Instruction :* La grâce, 104.

Abonnements de 1948 à payer

Un certain nombre de nos abonnés de France ne nous ont pas encore envoyé le prix de leur abonnement pour l'année courante. Un rappel occasionne *des frais*, et pour nous est un surcroît de travail. Que tous nous adressent donc au plus tôt les 200 ou 300 fr., par mandat-chèque à notre compte de chèques postaux : Nancy 21.88.

Cet avis concerne à fortiori ceux qui nous doivent l'abonnement 1947 ou des volumes de librairie et de Tables.

Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande et 10 fr. Pour nos abonnés de l'Etranger, ajouter cette petite somme au prix de l'abonnement.

PETIT COURRIER

Q. — Il y a longtemps déjà j'ai écrit à l'*Ami* pour avoir des renseignements, ou une étude sur « *l'Eglise du Royaume de Dieu* », qui a son quartier général sur ma paroisse, et fait une propagande intense dans la ville. Et je ne vois rien venir... !

R. — Nous avons reçu des demandes semblables venant de divers points de France ; entre autres, un confrère nous a envoyé deux nos d'un journal *Le Moniteur du Règne de la Justice*, « journal bi-mensuel, philanthropique et humanitaire, pour le relèvement moral et social. » Sur un de ces exemplaires, une photographie représente « Le vénéré Messager de l'Eternel » et son successeur « Le berger du peuple de Dieu. » Le premier de ces personnages est, croyons-nous, M. F.-L.-Alexandre Freytag.

Il faudrait, pour répondre de façon précise aux questions posées, une documentation *suivie* que nous n'avons pas présentement, et que nos consultants pourraient recueillir. D'ailleurs, est-ce nécessaire ? Nous sommes en face de « propagandes » d'origine protestante à allure « *adventiste* » très prononcée. On trouvera l'essentiel sur le sujet dans l'*Ami*, 1946, p. 158-160 ; ou 1938, p. 97-102.

Sur le mouvement de la « Tour de garde » et sur Freytag et « l'Ange de l'Eternel », nous avons donné quelques indications en *1936*, p. 450 des couvertures. Le siège de la Secte est resté le même, 102, rue Amelot, Paris-11e ; il y a tout lieu de croire que la doctrine générale n'a pas changé : rejet des principaux dogmes catholiques, mépris des diverses religions qui sont « le domaine de Satan », millérarisme, pacifisme décidé, etc... (Voir *Ami*, 13 février 1947, p. 54 des couv.).

En 1936, l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France mettait en garde contre *ces mouvements*. La consigne reste valable.

Voici qu'apparaît un mouvement nouveau, *l'Epiphanisme*, qui se réclame de Voltaire et du cardinal Suhard (!) ; il veut promouvoir la transcendance de l'homme « qui ne s'accomplit point en Dieu, mais dans le surhomme » ;... il veut, « en art, non plus du morbide, du primitif, du naïf, mais de l'euphorique, ...et même du gai ! » (Cf. *Le Figaro*, du 13 avril 1948).

Tout cela n'est pas sérieux, n'a rien à voir avec la religion chrétienne véritable et doit être rejeté impitoyablement. Et des catholiques qui auraient acheté des publications de ces divers mouvements *ont le grave devoir de les détruire*.

Q. — Existe-t-il un livre ou une brochure traitant des différents *scapulaires* (origine, privilèges, imposition, etc...) ?

R. — Vous trouverez tout l'essentiel dans Beringer, *Les indulgences*, t. I, p. 485-521 (2 vol. in-8, Lethielleux). — L'*Ami* a traité plusieurs fois des questions touchant les scapulaires ; voyez les Tables générales IVe et Ve séries, s. v. *Scapulaire* (cf. notamment 1924, 1926, 1928, etc.).

Q. — Je vous serais vivement reconnaissant si vous vouliez bien me signaler quelques ouvrages pour traiter le sujet suivant : « L'Eucharistie, sacrement d'unité. Comment la messe et la communion sont des ferments d'unité chrétienne » ?

R. — Relisez d'abord vos manuels de théologie, puis le ch. VI de l'Evangile de S. Jean, ainsi que I Cor., X, 16-22 (avec les Commentaires, v. g. de Durand, et de Huby, coll. « Verbum salutis », chez Beauchesne).

Ensuite voyez Gasque, *L'Eucharistie et le Corps mystique*, Spes, 1925 ; — H. de Lubac, *Corpus mysticum. L'Eucharistie et l'Eglise au Moyen Age*, Paris, Aubier, 1944 ; — J. Simon, *Un lien social. L'Eucharistie sacrement d'unité* (art. de la *Revue Thomiste*, 1912, p. 577-605). — Vous aurez aussi des aperçus, peut-être plus éloignés, mais suggestifs, dans les ouvrages sur le *Corps mystique*, par ex. Anger (chez Beauchesne ; cf. *Ami*, 1929, p. 810, et 1925, p. 793 où est étudié un art. de M. Anger dans *Hostia*, sept.-octobre 1925), Mura (chez A. Blot ; cf. *Ami*, 1935, p. 577).

P. 49. — *Sœur Rosalie*, par le vicomte A. de Melun, chez Poussielgue, 1857 (se trouve encore d'occasion) ; — Céline Lhotte et Elisabeth Dupeyrat, *Cornette et barricades*, chez Bloud et Gay (ouvrage très vivant, pour les jeunes).

P. 50. — C'est par erreur que nous avons annoncé le *Dictionnaire de culture religieuse et catéchistique* de M. le chan. L.-E. Marcel ; ce livre est totalement épuisé, mais une nouvelle édition est en cours.

Le même auteur annonce la parution prochaine de la 6e série de *Face à l'hostie*, sous le titre : *Autres entretiens pour la Retraite... et toute retraite.*

P. 54. — *S. Vivien*, évêque de Saintes et confesseur, célèbre par son courage pour délivrer des prisonniers de guerre que le roi des Wisigoths voulait réduire en esclavage, mort vers 460. Fête le 23 août.

R. P. LEFEBVRE, Rédemptoriste. — **Profils d'apôtres. *Rédemptoristes tombés en Annam.*** — In-12 de 272 pages. — Librairie alphonsienne, Ste-Anne-de-Beaupré (Canada).

C'est en 1925 que les Rédemptoristes de la province canadienne essaimaient pour la première fois en Annam. Le 1er mars 1946, après plus de cinq années d'isolement dues à la guerre, une vice-province y existait avec 4 maisons, 59 prêtres, 33 frères, 18 étudiants et 28 novices. Sur ce chiffre, 15 Pères et 28 Frères sont indochinois, le studendat et les noviciats ne comptent que des recrues indigènes. Résultat magnifique, mais auquel l'épreuve n'est pas étrangère : neuf religieux en effet sont morts. Un seul a disparu avant la tourmente. Tous les autres ont connu la guerre et quelques-unes de ses terreurs. L'un d'entre eux a été fauché par la mitraille. Les sept derniers seraient probablement encore en vie s'ils n'avaient pas subi autant de privations.

A chacune de ces neuf victimes le présent livre consacre une notice biographique où se révèlent leur piété et leur générosité au service de Dieu ou des âmes. L'intérêt s'en trouve augmenté par la narration de nombreux détails peu connus du public sur le sort des populations en Indochine pendant la récente guerre.

Jeanne FAURE-SARDET. — **Laubarie ou La voix du Christ.** *Roman.* — In-12 de 168 p., 110 f. — Ed. Bonne Presse du Midi, Vaison-la-Romaine (Vaucluse).

Un roman suppose d'ordinaire une intrigue dont l'issue apparaît incertaine jusqu'à la fin. Ici, on se trouve plutôt en face d'une série de tableaux au centre desquels se trouvent tour à tour une famille de fermiers gascons, leur fils séminariste et plus tard prêtre, leur fille, enfin, qui les quitte pour fonder un foyer. Le thème général est l'aboutissement d'une vocation sacerdotale, avec les renoncements que celle-ci comporte. Cette montée vers le sacerdoce s'opère sans à-coups, sans crise, dans une atmosphère de ferveur jamais altérée ; les personnages ont une attitude assez conventionnelle ; on aimerait un peu moins de patois dans le texte. Si le livre est plein de poésie, le souci d'édification qui a inspiré sa rédaction se trahit avec quelque excès.

58e ANNEE (6e SÉRIE) No 15 8 AVRIL 1948

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

CHRONIQUE DE THÉOLOGIE ASCÉTIQUE ET MYSTIQUE

(Fin. — Voir *Ami* du 25 mars 1948)

IV. — Vie religieuse

31. — Le R. P. RONSIN, S. J., s'adresse aux supérieures de communautés féminines, contemplatives ou actives et quel que soit leur genre d'activité : enseignement, missions, soins des malades, visites à domicile, etc. [5].

Il arrive très souvent que l'élection jette le supériorat sur les épaules de qui ne s'attendait nullement à cette charge. Cet ouvrage lu et médité suppléera aux « noviciats pour supérieures »... qui n'ont pas été institués. Par ailleurs des supérieures réélues plusieurs fois risquent de contracter insensiblement des habitudes plus ou moins regrettables dans l'exercice de leur charge, et s'étonnent ou s'impatientent des difficultés qu'elles attribuent à toutes autres qu'à elles-mêmes : elles trouveront ici des pages éclairantes qui leur fourniront quelques sujets d'examen particulier.

Ce livre sera donc utile à toutes les supérieures. Leurs devoirs leurs sont présentés sous quatre chefs : elles ont à connaître, — comprendre, — former, — aimer leurs sujets. Dans ce cadre intelligemment compris, le R. P., lui-même supérieur d'une communauté, a rassemblé une foule de notations psychologiques, de conseils surnaturels, d'expériences, d'anecdotes, de traits d'histoire, de citations bibliques et littéraires, d'aperçus scientifiques qui rendent aisée et instructive la lecture de son ouvrage. On serait tenté de se plaindre d'une telle abondance ; mais il faut se souvenir que l'auteur s'adresse à *toutes* les supérieures, même à celles dont les religieuses doivent se livrer à de très fortes études, et que son intention est de provoquer, en même temps que les qualités morales, une certaine envergure intellectuelle qu'il estime, avec raison, nécessaire. Chaque supérieure pourra, du reste, glisser plus vite sur les pages qui ne se rapportent pas au genre de vie de sa communauté. Des tables très détaillées y aideront.

Ce nouvel ouvrage devra prendre place auprès de celui du P. Valuy, plus général (il s'adresse à tous les supérieurs, tant de religieux que de religieuses) et moins anecdotique ; il le complètera dans la science indispensable aux supérieures « pour bien gouverner ».

[5] R. P. RONSIN. — *Pour mieux gouverner*. — In-8 de 576 p., 350 fr. ; Paris, Spes, 1947.

32. — Publié, croyons-nous, en 1939, le *Culte de la Règle* du R. P. COLIN atteint son 40e mille [6]. Ce remarquable succès est dû au fait que le sujet dont il traite est abordé *ex professo*, qu'il a été très profondément médité par l'auteur et enrichi par lui d'une foule de citations empruntées aux écrits des théologiens et plus encore à ceux des saints, et qu'enfin le style coulant, toujours clair, ne laisse flotter aucun nuage entre la pensée de l'auteur et l'esprit du lecteur.

L'idée génératrice de l'ouvrage est une application au « culte de la Règle » de ce qu'enseigne saint Thomas sur le culte divin. Dans les deux cas, il faut distinguer le culte intérieur et le culte extérieur, le premier étant l'âme, la forme intrinsèque qui donne la vie au second. Comme son prototype divin, le culte de la Règle s'alimente de foi, de confiance et d'amour ; il se concrétise dans la « régularité » et malgré les obstacles à surmonter, il doit être en progrès constant.

Ce bref et pâle résumé ne peut donner une idée suffisante du riche contenu de ce volume qui doit être lu et médité dans toutes ses pages. On nous permettra de signaler particulièrement celles qui expliquent, conformément à la vraie doctrine, que même quand la Règle déclare « ne pas obliger sous peine de péché », il y a toujours quelque faute, si légère soit-elle, dans toute transgression non justifiée pourvu qu'elle soit délibérée et volontaire.

33. — Par contre, il conviendra de ne pas forcer ce que dit le même auteur à propos de la gravité de la faute qu'il y aurait à ne pas suivre une vocation religieuse. « Il n'y a, dit-il, nulle faute grave en soi... Nous disons bien *en soi*, en principe ; mais pratiquement la résistance volontaire et nullement motivée à cette grâce immense implique une extrême imprudence, capable de fausser toute une vie, de compromettre gravement le salut et par là même difficilement excusable de péché mortel. » Tout cela est vrai, *à condition* qu'on soit en présence d'une vocation absolument *certaine*, et que les conséquences d'un refus soient suffisamment *aperçues* par le sujet pour engager *gravement* sa responsabilité *au moment* où il prend sa décision. Cette remarque doit permettre de ne pas interpréter *sine grano salis* les formules d'auteurs graves qui n'explicitent pas toujours suffisamment, dans leurs exhortations à suivre fidèlement l'appel divin, les deux conditions que nous venons de rappeler et qui se résument chez beaucoup de modernes par l'enseignement que voici : il y a faute mortelle à ne pas obéir à une vocation religieuse quand celle-ci

[6] R. P. COLIN, C. SS. R. — *Culte de la Règle*. — In-8 de 345 p. ; Paris, Edit. St-Paul, 1939.

est connue comme *divine*, et qu'elle est moralement *certaine* en même temps qu'*impérative* pour le sujet individuel auquel elle s'adresse.

Le texte que nous avons cité est emprunté au 2e ouvrage du P. C., le *Culte des vœux* [7]. Fortement soutenu par des citations comme le précédent et plus étoffé que lui, il semble, comme lui, avoir pour origine des instructions faites à des retraitants. Plus ascétique que canonique, il explique avec précision la nature des vœux et les obligations qu'ils entraînent, mais il insiste beaucoup sur ce principe : « Au delà du vœu, il y a la *vertu*, et plus avant, l'*esprit* [du vœu]... Le vœu n'est donc pas un terme, mais un commencement,... un départ,... un minimum. » Cette conception très juste donne à tout l'exposé une vigueur, un ressort spécial qui en assure l'efficacité. Chacun des trois vœux est étudié dans une série de chapitres, précédés d'une introduction sur la vie religieuse en général et ses prodromes, et suivis d'une conclusion sur la persévérance dans la profession monastique et dans l'Institut auquel on s'est agrégé.

34. — Sous des titres captivants, le même P. Colin résume en seize chapitres, tout l'essentiel de la doctrine ascétique concernant la charité, *Caritas* [8]. On remarquera, parce que ce point de vue est rarement présenté aux âmes, ce qui est dit de l'amour spécial dont il convient d'honorer chacune des Personnes de la Sainte Trinité : amour filial à l'égard du Père, amour d'amitié à l'égard du Fils, amour d'épouse à l'égard du Saint-Esprit. Il y a aussi de bien belles pages, dignes d'un fils de S. Alphonse, sur l'amour à l'égard de Marie. Outre les citations bibliques, plus fréquentes ici que dans les volumes précédents, le P. C. s'appuie sur des textes nombreux de saint Thomas, de saint Jean de la Croix et de saint François de Sales.

35. — C'est encore de la charité divine que nous entretient un autre ouvrage du P. C. [9]. Devant le peu d'amour par quoi l'humanité, même au sein du christianisme, même parmi les âmes consacrées, répond à l'infinie charité de Dieu, il entreprend de « rappeler aux âmes ignorantes ou oublieuses les principales sources de la charité et de leur enseigner à toutes l'art de les utiliser au mieux. » Ces sources se trouvent dans l'âme elle-même avec les *aspirations* naturelles de la volonté, les *vertus* surnaturelles et les *actes* qu'elles inspirent. Elles se trouvent aussi dans les *sacrements*, pour les religieux dans leurs *vœux* ; et tous sont invités à ranimer leur amour pour Dieu dans la pratique des grandes *dévotions* catholiques, notamment envers l'Eucharistie, le Sacré-Cœur, la Passion, l'Esprit-Saint et la Sainte-Vierge. Des citations et des anecdotes, celles-ci surtout moins nombreuses pourtant que dans les premiers ouvrages, donnent à ce livre le même charme conquérant qui caractérise l'ensemble de ces publications du P. Colin.

V. — Divers

36. — Le P. Lithard, C. S. Sp., avait écrit pour ses frères en religion une synthèse de la spiritualité spiritaine; il en fait bénéficier un public plus étendu [1]. Pour en dégager les traits, il a interrogé les écrits de M. Poullart des Places (1679-1709), fondateur, et du Vén. P. Libermann (1802-1852), rénovateur de la Congrégation. Une vingtaine de pages résument les idées du premier. Tout le reste du volume est consacré à l'étude du second. Nous disons bien « étude », car s'accumulent les notations historiques, les analyses de détail, les interprétations doctrinales, avec une forte armature de divisions et subdivisions ainsi que de nombreuses références. L'ouvrage aura surtout son utilité pour ceux qui ont en mains les œuvres du P. Libermann (y compris les inédits). Les autres lecteurs apprécieront les citations trop rares et la synthèse finale.

Le point de départ du Vén. Libermann fut la doctrine enseignée dans les séminaires de France à l'époque où il se convertit du judaïsme au catholicisme (1826). Ni la philosophie, ni la théologie n'étaient alors dans une période de splendeur. Sa formation spirituelle fut imprégnée de pessimisme augustinien, héritage du jansénisme larvé de l'époque. Cette influence est surtout sensible dans ses écrits spirituels ; la correspondance, toute entière tournée vers la pratique, en est indemne. C'est que la vie spirituelle personnelle du Père, après avoir pris racine dans un sol mêlé, se développa ensuite par une grande fidélité à la grâce et conquit peu à peu son indépendance à l'égard des malencontreuses catégories rencontrées au début. D'autres lectures, notamment celle de S. Jean de la Croix, apportèrent également d'utiles compléments ou des correctifs nécessaires. Et cependant, chaque fois que le Vén. P. tenta de fixer ses idées spirituelles dans des écrits didactiques, il retrouva les morceaux encombrants de ses premières armures, et ne parvint jamais à en débarrasser complètement ses exposés.

Le P. Lithard présente ces déficiences avec autant de franchise doctrinale que de tact filial : son exposé final laisse tomber ces éléments caducs, et nous offre une belle synthèse de la « spiritualité spiritaine ».

Le but en est « *l'union d'amour parfait* » de l'âme avec Dieu ; le plan de vie est *rigoureusement surnaturel*, ce qui implique un *renoncement* total. L'oraison est avant tout *affective ;* elle connaît les épreuves pendant lesquelles elle doit s'appuyer sur la *foi pure* pour arriver enfin à l'*union*. Sous la touche divine, l'âme doit être docile jusqu'à la *passivité* mystique. Mais ces indications générales doivent s'adapter aux devoirs d'état de chacun, et le Père trace avec fermeté le dessin de cette adaptation pratique pour ceux de ses enfants qui doivent se dévouer aux missions parmi les infidèles.

Le P. Lithard a mis de l'ordre dans un amas de grandes richesses parvenues un peu pêle-mêle jusqu'à nous. Souhaitons qu'un successeur rende aux âmes un autre service : celui d'un exposé continu, sans apparat scientifique, sans dissections justificatives, de la « spiritualité spiritaine », utilisant très largement les textes mêmes du P. Libermann pour éclairer les fidèles, les religieux et les prêtres et pour donner à leur piété un aliment tout préparé.

37. — L'ouvrage que Don P. Scotti, salésien, a consacré à la spiritualité de Don Bosco [2], est un travail longuement mûri. Le sujet en était difficile. Pouvait-on espérer trouver une doctrine spirituelle originale chez un homme qui fut tout livré à l'action et qui, pour la vie intérieure, se proclamait le disciple de S. François de Sales, au point de lui emprunter jusqu'au nom de sa congrégation ? Et cependant, dans le décret *de Tuto* pour la béatification de Marie-Dominique Mazzarello, qui fut la coadjutrice du saint dans

[7] In-8 de 460 p. — Edit. St-Paul, 1943.

[8] In-8 de 292 p. — Edit. St-Paul, 1945.

[9] **Aux sources de la charité**, in-8 de 300 p., *ibid.*, 1946.

[1] **Spiritualité spiritaine**, par le R. P. V. Lithard, C. S. Sp. — In-16 de 272 p., 15 f. — Paris, Dillen, 1939.

[2] Sac. Dott. Pietro Scotti, salesiano. — **La Dottrina Spirituale di Don Bosco. — In-12 de 260 p., 8 lire. — Torino, Societa editrice internazionale, 1939.**

la fondation de la branche féminine salésienne, il est parlé du « *docteur très sage*, S. Jean Bosco, sous le magistère duquel elle fut conduite au faîte de la perfection chrétienne et religieuse ». Quel fut donc l'enseignement spirituel de ce « docteur » ? A cette question répond le livre de Don Scotti.

Historiquement parlant, Don Sc. situe S. Jean Bosco dans le sillage de S. Ignace de Loyola, de S. Philippe Néri, de S. Alphonse de Liguori et surtout de S. François de Sales. Leur influence s'exerça sur lui soit directement, soit par l'intermédiaire des prêtres qui présidèrent à sa formation sacerdotale, notamment Don Cafasso. Mais ces apports survinrent alors que la vocation de D. Bosco était déjà déterminée, et avec elle et par elle l'orientation de sa sainteté. La véritable origine de la spiritualité personnelle de D. Bosco doit être cherchée dans une double source : 1° la doctrine chrétienne élémentaire, celle du catéchisme, comprise et mise en pratique sous l'influence et grâce aux exemples de sa mère ; 2° la formation donnée directement par Dieu sous la forme mystique des fameux songes prophétiques.

Par là s'explique la caractéristique essentielle de cette spiritualité personnelle de D. Bosco et de celle qu'il inculqua à ses disciples. C'est une spiritualité d'homme d'action, pour qui la sainteté se puise dans les pratiques courantes de la vie chrétienne, notamment dans de bonnes communions, et s'épanouit dans tous les actes du devoir d'état, imbibés de surnaturel dans une mesure sans cesse croissante, au point de constituer un état d'union mystique incessante à Dieu présent et servi dans un labeur externe acharné.

Que la fidélité à une telle vocation suppose un constant renoncement, c'est l'évidence même ; que cette spiritualité soit merveilleusement adaptée à convertir, puis à sanctifier les adolescents, c'est ce que démontre le succès de son œuvre ; qu'elle puisse servir de base à une fervente vie religieuse, c'est ce que prouvent la vitalité des instituts de Don B. et les honneurs de la sainteté décernés à plusieurs de ces disciples ; qu'elle réponde enfin aux exigences de l'apostolat dans le monde sous la forme très moderne de l'*Action Catholique*, c'est sa définition même.

Tous ces points et beaucoup d'autres sont étudiés fort attentivement dans l'ouvrage de Don Scotti, dont une traduction ou une adaptation française ne tardera probablement pas.

38. — Auteur d'une biographie d'Eve Lavallière [3], M. Omer ENGLEBERT a rassemblé ses écrits spirituels dans un nouvel ouvrage [4]. Les *Lettres* en constituent l'élément principal (p. 41-153). Elles sont suivies d'un *Journal spirituel* (p. 156-213) et précédées d'une courte biographie (p. 9-36). Les notes historiques accompagnant les textes se contentent d'un laconique renvoi à la *Vie* publiée par le même auteur. Il faut regretter qu'il n'ait pas résumé brièvement ici ce qu'il a raconté ailleurs, car le présent ouvrage ne se suffit pas à lui-même et plus d'un passage ainsi présenté reste difficile à comprendre.

De ces écrits, il ressort qu'Eve L. était douée à un degré rare du talent littéraire qui fait les grands épistoliers. Ce qui s'y révèle surtout c'est une âme vraiment donnée à Jésus, marchant non sans luttes, mais avec courage et amour, dans la voie très rude du renoncement complet, remplie aussi d'un zèle apostolique que sa *Vie* ne permettait pas de soupçonner au même degré. Le *Journal spirituel* contient quelques perles, mais il est moins significatif dans l'ensemble parce qu'il se compose en majeure partie d'extraits transcrits par Eve à la suite de ses lectures pieuses.

[3] **Vie et conversion d'Eve Lavallière** ; in-16 de 360 p., Plon, 1936.

[4] **Ecrits spirituels d'Eve Lavallière**. — In-12 de 260 p., 15 f. — Aux Editions Franciscaines, 9, rue Marie-Rose, Paris-14e, 1939.

Il est bien difficile, après avoir lu cet ouvrage, de ne pas s'incliner devant la sincérité de la convertie, et, disons le mot, devant la sainteté croissante de cette vie d'immolation.

39. — Le procès de béatification du P. Nicolas Barré (1621-1686) est en cours. Ce religieux minime est connu surtout comme fondateur des religieuses de Saint-Maur pour l'éducation des filles ; il fut aussi le directeur de S. Jean-Baptiste de la Salle ; celui-ci féconda de son génie et donna une forme définitive aux essais et aux vues de son père spirituel sur l'éducation des garçons. Les indications biographiques relatives à ce grand serviteur de Dieu sont assez rares. M. Cordonnier vient de les rassembler et de les interpréter en les replaçant dans leur milieu historique très largement développé [5].

Les deux traits les plus caractéristiques de cette physionomie spirituelle sont une effrayante mortification et un zèle ardent pour le salut des âmes. Sa propre vie intérieure fut marquée par les joies, mais surtout par les épreuves très dures de la passivité mystique, et cette expérience personnelle lui permit d'être un directeur ferme et éclairé pour bien des âmes saintes de son temps. Deux ouvrages parus après sa mort nous ont conservé, l'un, un certain nombre de ses lettres de direction, l'autre, sous le titre de « Maximes spirituelles », quelques notes extraites de ses manuscrits intimes et de ses sermons. Ces deux ouvrages, parus respectivement en 1694 et en 1697, furent réédités en un seul volume à Toulouse en 1876.

40. — Après avoir songé d'abord à une simple réédition du volume de 1876, M. J. Harang [6] s'est arrêté à l'idée de présenter, dans un nouvel ouvrage « sous forme de traité spirituel, les principes et les pensées diverses des *Lettres* et des *Maximes*. Ainsi groupés — selon un ordre arbitraire, mais qui nous a paru répondre à l'esprit et aux méthodes de leur auteur — les fragments jadis épars d'un même sujet prennent un relief nouveau et de l'ensemble se dégagent... les grandes lignes de la spiritualité » du P. Barré. De fait, « à quelques rares paragraphes près, c'est le texte intégral des écrits du Père que l'on retrouve ici, mais présenté d'une manière plus logique. »

M. H. nous ayant ainsi fait connaître ses intentions et sa méthode, dans l'*Introduction*, jetons un regard d'ensemble sur le résultat. Le morceau principal groupe dix chapitres (250 p.), sous le titre *Vie spirituelle* (les 60 dernières de ces pages traitent de la vie mystique). Une 2e Partie (120 p.) rassemble les avis sur la *Direction des âmes*. Deux appendices nous donnent la déposition de Bremond au procès canonique de béatification, puis une bibliographie.

Le lecteur attentif doit d'abord surmonter l'agacement que lui causent les trop nombreuses négligences de typographie. Presque à chaque page, faute des guillemets nécessaires, on ne sait où commence le texte du P. Barré et où finit la glose de son commentateur. — Ici, c'est un passage inintelligible (p. 81), dont la clé se trouve peut-être au chapitre suivant (p. 85) qui permet de soupçonner que l'*ergo* de la p. 81 doit se lire *ego*. — Ailleurs (p. 138 ; p. 179-180 ; p. 231-232) ce sont des lignes entières déplacées ou complètement tombées. On se fatiguerait à signaler les fautes d'impression au sens strict.

Mais cette haie malencontreuse une fois franchie, on se trouve en présence d'un auteur dont les qualités lit-

[5] Chan. Ch. CORDONNIER. — **Le R. P. Nicolas Barré, de l'Ordre des Minimes, fondateur des Maîtresses charitables du Saint-Enfant Jésus dites de Saint-Maur.** Préface de Mgr Beaussart. — In-8 de 360 p., 20 f. — Paris, Libr. Saint-Paul, 1939.

[6] Abbé Jean HARANG. — **La vie spirituelle et la direction des âmes à l'école du R. P. Nicolas Barré.** Préface de S. E. le card. Tisserant. — In-8 de 312 p., 22 f. — Paris, Alsatia, 1939.

téraires sont vraiment remarquables.

Tantôt ce sont des maximes du plus pur métal pascalien, dont les résonances se prolongent largement :

« Le goût de la vertu n'est pas la vertu ; le goût de Dieu n'est pas Dieu », p. 215. — Ou encore, p. 86-87 : « Il est dit de Notre-Seigneur : *Pene omnia fecit.* Ce qui signifie beauoup plus que *bona fecit.* Ainsi *minime esse* est plus que *minimus esse.* Pour être tout à Dieu, cette dernière situation ne suffit pas ; il faut encore entrer dans l'autre. *In rebus Domini præstant adverbia verbis.* »

Et ce vigoureux hexamètre où la grammaire est appelée à véhiculer une leçon de spiritualité, n'épuise pas la verve poétique du P. B. ; celle-ci s'épanche en quatre longues strophes françaises d'un bel élan lyrique (p. 254-255) pour encourager une âme à l'abandon et à l'amour.

Tantôt ce sont des saillies d'une imagination très originale et très évocatrice, qui viennent égayer la sévérité d'un style habituellement dépouillé et rigoureusement précis. Ainsi l'âme doit préparer fidèlement son sujet d'oraison, s'y tenir si Dieu n'intervient pas, et le quitter si Dieu l'invite à « se régaler » d'autre chose ; car

« celui qui n'a pour son diner qu'un ordinaire fort petit, s'il arrive qu'on lui apporte quelque bon plat de la table d'un grand, il s'en sert et fait grande chère, laissant là son petit pot, lequel néanmoins aurait pu lui suffire » (p. 170).

Voulez-vous savoir dans quelle situation se trouve le chrétien pendant la vie d'ici-bas ?

« Figurons-nous une grande ouverture de terre par laquelle on puisse voir les diables, les damnés, les feux éternels, et tout l'enfer. Imaginons-nous qu'une personne est au milieu de l'embouchure de ce groupe, suspendue en l'air, ne tenant à rien, et ne pouvant s'accrocher à quoi que ce soit. Jésus seul est au dessus de sa tête qui la soutient par un cheveu, toujours prêt à la laisser tomber quand il lui plaira » (et un peu plus loin, on ajoute que « les démons la tirent par les pieds pour l'attirer à eux »). « Quel effroi n'aurions-nous pas en voyant un tel spectacle ? Voilà l'état où sont nos âmes perpétuellement : *Pericula inferni invenerunt me* » (p. 40).

Voulez-vous une autre comparaison sur le même sujet ?

« Considérez un pauvre lépreux tout ulcéré à qui un roi donne ses habits royaux... Il ne paraît en lui que le visage, qui est sain... Ce misérable... dit, tout confus, au roi, qu'il gâte ses habits, qu'il les remplit d'ordure, le supplie de les lui ôter de dessus lui, de le laisser aller et de ne pas souffrir qu'il soit vêtu de la sorte ; qu'il trompe tout le monde qui ne voit pas son ordure, car il n'y a que le roi et lui qui la voient. Cependant le roi lui ordonne de demeurer toujours ainsi. Ce misérable en cet état, fait bonne mine et bonne contenance au dehors et paraît beau ; mais il n'en est pas plus content de lui, il voit et sent son ordure, ses plaies, sa vilenie et le pus qui est sous ces habits qu'il infecte et gâte... Ainsi est l'âme revêtue de Jésus et de ses grâces » (p. 123-124).

Le P. Barré a longtemps habité Rouen ; il a observé le phénomène des marées, et il écrit (p. 241) :

« Les eaux de la Seine, au temps du reflux, remontent et se laissent entraîner contre leur pente naturelle par l'abondance des eaux de la mer, dès leur première rencontre. Ainsi notre volonté propre, rencontrant celle de Dieu, doit la suivre aussitôt et quitter son penchant pour s'abandonner aux impressions de la grâce. »

Est-ce le souvenir du tonneau des Danaïdes qui lui suggère la comparaison du « muid » à laquelle il revient avec prédilection pour encourager les âmes qui croient perdre leur temps quand elles ne voient pas les résultats de leurs efforts spirituels ? Pour les consoler, voici (p. 191)

« un jardinier à qui son maître ordonnerait de tirer de l'eau d'un puits et de la verser dans un tonneau qui se décharge par des trous en plusieurs canaux disposés pour arroser divers endroits du jardin. Ce valet, qui ignore le dessein de son maître, murmure contre lui et se plaint de ce qu'il lui fait perdre sa peine et son temps. Mais ensuite quand le maître le mène dans son jardin et lui montre les réservoirs d'eau tout remplis, il doit reconnaître que son maître est sage, et qu'une autre fois il doit faire tout ce qui lui est commandé, sans s'inquiéter d'autre chose. »

Habituellement, le professeur de théologie et régent des études que fut le P. B. parle un langage plus technique, quoique toujours clair. Tout au plus pourrait-on relever une insistance (qui est bien de son époque), à appuyer fortement sur la déchéance de la nature humaine et sur la « damnation » dans laquelle nous sommes tous plongés. Le contexte corrige ce qu'ont d'excessif ces expressions d'origine augustinienne. Et il serait inexact d'y voir une influence janséniste, car le P. B. est de ceux qui invitent les âmes à la communion fréquente, exigeant seulement sur une bonne préparation. La fermeté qui est le trait le plus caractéristique de sa direction tient à ce qu'il sait, pour l'avoir parcouru lui-même, la longueur du chemin qui conduit vers la perfection et le dommage auquel s'exposent les âmes qui lambinent sur la route. C'est en montrant le but lointain qu'il les encourage, en disant que bien d'autres épreuves restent à subir qu'il les ranime. Les pages où il décrit les souffrances des purifications mystiques sont sans doute les plus belles qu'il nous ait laissées ; elles semblent ne pas dépendre de S. Jean de la Croix, mais peuvent être placées auprès de ces textes classiques sans avoir à souffrir de ce redoutable voisinage ; c'est qu'elles s'inspirent, elles aussi, des expériences personnelles de celui qui les a écrites.

41. — C'est un utile petit livre que celui où Dom Idesbald VAN HOUTRYVE analyse **L'esprit de Dom Marmion** [7]. Disciple personnel de ce grand moine qui fut et demeure un grand apôtre, Dom I. a pu interpréter par ses souvenirs personnels et par l'influence toujours agissante de Dom Marmion sur sa vie spirituelle, les indications qu'il recueille dans les œuvres, la correspondance et la biographie due à un autre disciple, Dom Raymond Thibaut. Il nous dit comment Dom M. puisa sa doctrine dans une forte théologie et dans une profonde méditation de l'Ecriture, comment cette doctrine fut vécue par lui, malgré les défectuosités de nature dont il ne fut pas exempt, mais avec l'aide victorieuse de la grâce contemplative mystique. Sans avoir le charme de l'*Esprit de saint François de Sales* de Camus, le présent opuscule recueille cependant de nombreux traits assez piquants qui en rendent la lecture à la fois attrayante et bienfaisante.

42. — Etant prieur à Louvain, Dom Marmion vécut intensément de la doctrine catholique sur la Sainte Trinité. On en trouve trace dans ses notes personnelles, dans ses conférences, dans sa correspondance, dans le témoignage de ses disciples. C'est alors qu'il composa une brève prière sous forme de consécration à la Sainte Trinité, où il résume son état d'âme de cette période. Dom THIBAUT la publie [8] en l'accompagnant d'un commentaire tiré des œuvres de Dom Marmion. Analogue au travail de Dom Vandeur sur la prière *O mon Dieu, Trinité que j'adore,* de Sœur Elisabeth de la Trinité, ce nouvel ouvrage rendra le même service aux âmes qui voudront méditer longuement cette très belle élévation dans l'esprit même de celui qui la composa.

F.-M. CATHERINET.

[7] In-16 de 80 p. — Paris, Casterman, 2e éd. 1939.
[8] **Consécration à la Sainte Trinité. Texte et commentaire par Dom MARMION.** — In-8 de 268 p. — Editions de Maredsous (Belgique), 1946.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Nous sommes ici dans un pays où les musulmans sont assez nombreux. Bien que beaucoup d'entre eux n'aient pas une religion très éclairée, nous avons cependant parfois l'occasion de parler avec eux sur la question religieuse. Vous nous rendriez grand service, en nous documentant sur la question des miracles (?) de Mahomet.

a) Existe-t-il, dans la vie de Mahomet, des faits, historiquement établis, qui réalisent (ou semblent réaliser) les conditions voulues, pour qu'on puisse parler de « miracles » ? (vérité historique).

b) Dans l'hypothèse d'une réponse affirmative, comment montrer que ces faits n'ont aucun rapport avec la fausse religion enseignée par le « Prophète » ; en d'autres termes, qu'ils sont dénués de toute force probante (ou vérité « relative »), puisqu'il est bien évident que Dieu ne peut donner, par un miracle, sa signature à une contre-vérité ?

R. — Votre question est posée dans le cadre de nos thèses théologiques sur le miracle et sa valeur apologétique. Ce cadre ne correspond pas, ici, aux données réelles du problème. Mahomet, en effet, n'a pas fait appel au *criterium* du miracle pour prouver la vérité de sa religion. Le miracle, pour lui, c'est sa prédication même, conservée dans le Coran. Les spécialistes qui ont analysé le caractère de Mahomet sont aujourd'hui d'accord pour reconnaître qu'il a été vraiment convaincu de la divinité de sa mission, tout au moins dans le début de sa carrière [1]. Inspiré de Dieu, chargé d'une mission divine et apportant dans cette affirmation toute la preuve de la vérité religieuse qu'il transmettait à ses compatriotes, tel s'est présenté Mahomet à ses premiers adeptes, et tel encore doivent se la représenter ses adeptes actuels les plus éclairés. Notre correspondant saisit déjà, à coup sûr, que la question du « miracle » se présente ici sous un aspect très spécial. Que faut-il penser de ce « miracle » d'inspiration divine dont s'est prévalu Mahomet ?

* *

Nous ne connaissons l' « inspiration divine » dont Mahomet s'est prétendu favorisé que par l'affirmation de l' « inspiré » lui-même. Que vaut cette affirmation ? A quel phénomène — naturel ou surnaturel — répond-elle ? Les islamisants sont parvenus, semble-t-il, à élucider ces problèmes et le P. H. Lammens [2] a donné, à ce sujet, des conclusions qui paraissent définitives. A condition de ne pas exagérer le sens du mot « loyauté » — tel que l'entendaient ses concitoyens de La Mecque, Mahomet fut loyal [3]. Or il nous affirme expressément la réalité des visions qui l'ont consacré « prophète » d'Allah. Le Coran [4] — qui nous offre vraiment un recueil authentique des prédications de Mahomet [5] — indique que (vers 610) Mahomet eut une vision dans laquelle une figure (l'ange Gabriel) lui apparut et prononça ces mots : « Proclame : au nom de ton Seigneur le Créateur ! Il a créé l'homme de sang coagulé. Proclame : car ton Seigneur est le plus noble... Lève-toi et prêche. Ton Seigneur, magnifie-le. Purifie tes habits. Evite la souillure... » [6] La vision se répéta et confirma dans sa mission le « Prophète » encore hésitant.

Vision réelle ? Révélation divine ? Le P. Lammens propose une explication « plus rationnelle » et qui semble bien proche de la vérité. Le Coran et la tradition, dit-il, nous la suggèrent « quand ils représentent ces interventions comme survenues de nuit, c'est-à-dire pendant le sommeil. » (Coran, II, 181 ; XCVII, 1 ; XLIV, 3). Jusqu'à la fin de sa carrière, Mahomet professa une foi aveugle aux visions et à leur origine surnaturelle : la vision, le rêve lui apparaissent comme faisant partie de la prophétie [7]. Il partage d'ailleurs cette conviction avec ses contemporains et n'hésite pas à prendre de graves résolutions à la suite de rêves. Qu'instruit ainsi par des songes, il se soit cru appelé à travailler au relèvement moral de ses compatriotes, rien ne nous autorise à suspecter la bonne foi d'une telle conviction [8]. Et cependant Lammens ne se

[1] « Nous ne doutons pas — et nous soutenons que tout étudiant impartial de l'Islam sera de notre avis — que Mahomet a été honnête et sincère dans le début et qu'il fut poussé, au commencement, par le dessein élevé d'améliorer les conditions morales et religieuses de ses compatriotes », Caetani, cité par le P. E. Power, *Dict. apol. de la foi cath.*, t. III, col. 83-84.
« Une question se pose : Mahomet fut-il sincère et sur tout le fut-il toujours ? A la première partie de la question, on répond aujourd'hui : oui, et cela, je crois, ne peut faire l'ombre d'un doute... A la seconde partie, il est plus malaisé de répondre avec assurance. Il semble bien que, dans la seconde période de sa prédication, vainqueur de ses ennemis, sûr de la foi absolue de ses adhérents, il ait pu être tenté d'abuser de leur crédulité... Je ne crois pas cependant qu'il ait jamais, de propos délibéré, *inventé* une révélation. Je suis convaincu qu'il considérait le fruit de ses méditations personnelles comme une inspiration d'en haut et qu'il n'y pouvait voir autre chose puisqu'il se croyait en communication avec l'ange de Dieu. Je conclus à sa sincérité absolue et constante. » P. Casanova, *Dict. de Théol. cath.*, art. *Mahomet et mahométisme*, t. IX, col. 1573.

[2] H. Lammens, S. J., *Mahomet fut-il sincère ?* dans *Recherches de science religieuse*, 1911, p. 25-53, 140-166.

[3] « L'humanité n'a pas toujours et sous toutes les latitudes professé le même culte de la loyauté. De ses concitoyens de La Mecque, Mahomet semble bien avoir reçu la qualification d'*amin*, loyal. A nous, hommes du vingtième siècle, un *amin qoraïsite* paraîtrait peut-être un coquin. » (Lammens, p. 28). — « Pour mériter le surnom d'*amin*, [Mahomet] ne se vit pas forcé de pratiquer la sincérité dans un degré éminent : le milieu arabe ne comportait pas l'héroïcité des vertus. Esprit impressionnable, superstitieux, accessible à l'ambition, à l'autosuggestion, il n'a pas eu, au début, à lutter contre lui-même pour croire à sa vocation surnaturelle. » (*Id.*, p. 155). La suite de notre réponse montrera le bien fondé de cette dernière affirmation du P. Lammens.

[4] Nous écrivons *Coran* selon l'orthographe habituelle. Plusieurs des auteurs que nous citons écrivent Qoran : dans leurs citations, nous respecterons leur orthographe.

[5] « Il n'existe pas de doute sur l'authenticité générale du Coran. Le Coran est bien un recueil des prédications de Mahomet ; il est bien composé de paroles du prophète, écoutées avec attention et conservées avec soin par ses adeptes. L'accord est universel sur ce point. » Carra de Vaux, *Dict. de Théol. cath.*, art. *Coran*, t. III, col. 1773.

[6] *Coran*, Sourate LXXIV et XCVI, premiers versets. Cf. Lammens, p. 153.

[7] On sait d'ailleurs que nos Livres Saints — que Mahomet connaissait tout au moins superficiellement — ont présenté quelques songes comme des moyens de communication divine aux hommes. Cf. *Dict. de Théol. cath.*, art *Songe*, t. XIV, col. 2366.

[8] Lammens, p. 51-53. C'était aussi l'avis de Nœldeke-Schwally, dans sa *Geschichte des Qorans*, Gœttingen, 1860, p. 5. Le P. Power n'hésite pas à présenter l'explication de l'hallucination comme « l'opinion générale ». *Art. cité*, col. 84.

rallie à cette thèse de la « sincérité » de **Mahomet** qu'en nuançant sa pensée de certaines considérations suggérées par « l'évolution historique de son caractère complexe et du mouvement créé par lui » (p. 155).

Nous ne pouvons pas, en effet, accepter le portrait du « Prophète », tel que l'a tracé la tradition musulmane. Rien n'y dénote « la grandeur d'âme d'un Isaïe », c'est-à-dire d'un homme en pleine possession de ses facultés physiques et intellectuelles. A l'opposé, il serait exagéré de voir en lui, comme certains l'ont admis, un névrosé, sujet à des attaques d'épilepsie, des crises hystériques. Sans doute, les privations qu'il a supportées, l'abandon de son enfance, les tares héréditaires de sa famille permettraient de conclure à l'existence de vices de constitution, à un manque d'équilibre. Tout en reconnaissant en Mahomet une intelligence vive, il faut admettre également une nature nerveuse et impressionnable : la description des phénomènes accompagnant son inspiration comportent des détails qui trahissent de réels désordres du système nerveux. Lammens se demande jusqu'à quel point les descriptions de ces désordres n'auraient pas été utilisées comme « des tentatives enfantines de la tradition pour interpréter les modalités d'une intervention surnaturelle... Le caractère tendancieux de plusieurs de ces descriptions en diminue notablement la valeur. Si elles méritent confiance, on peut alors se demander avec Nœldeke si la mise en scène (en allemand : *Anfall*, l'accès) accompagnant la révélation des versets n'aurait pas été intentionnelle chez le patient [9]. »

Mahomet avait largement fréquenté les monothéistes et leurs suggestions n'étaient pas tombées sur un terrain stérile ; mais, incapable d'en reconnaître l'origine, il a constaté un jour l'accord de ses conclusions personnelles avec certains dogmes des grandes religions monothéistes. Cette coïncidence — surprenante pour lui seul — lui fournit la preuve suprême de sa mission : il sera le continuateur d'Abraham, de Moïse, de Jésus. Sa prédication sera eschatologique : les marchands de Qoraïs ont besoin d'être ramenés à un Dieu unique, rémunérateur, et d'être placés en face de l'hypothèse d'un jugement et d'une autre vie :

« Dans ses solitaires méditations de La Mecque, il s'était composé une sorte de résumé de l'histoire religieuse de l'humanité. A des intervalles plus ou moins espacés, Dieu envoie des prophètes pour ramener les nations au monothéisme. Comme on refuse de les écouter, des catastrophes terminent toutes ces missions. Mais Allah ne se lasse pas de recommencer l'essai, ni le Qoran d'en reprendre le monotone historique. Seuls les Arabes paraissaient avoir été oubliés dans cette répartition prophétique ou plutôt l'Arabie plus spécialement connue de Mahomet. Son élection à lui devait réparer cette omission. Quoi de plus juste ?... Il forme le dernier anneau de cette chaîne d'hommes extraordinaires choisis par Dieu : il est le « sceau des prophètes ».

Dans cette intelligence d'une activité aussi désordonnée, l'ambition et la suggestion avaient beau jeu pour favoriser l'éclosion du prophétisme. Mahomet a commencé par être la victime des lacunes de sa formation intellectuelle : « Il ne fut pas (écrit Nœldeke, *loc. cit.*) un penseur calme, systématique, mais un visionnaire oriental, grandi dans une grossière superstition et sans discipline de l'esprit ». Tout le premier il a cru à sa mission et de la sorte a pu communiquer aux plus anciens Compagnons cette conviction, indispensable pour expliquer les premiers succès de sa prédication...

Nous nous trouvons devant un phénomène d'autosuggestion, en face d'un personnage possédant la redoutable faculté de voir en lui-même, habitué à y lire ce qu'il souhaitait y découvrir : une révélation ! Or cette révélation se trouva composée de réminiscences, d'emprunts aux religions antérieures. Dans cette disposition d'esprit il devait aboutir à des visions. Il les a eues, comme racontent les Sourates LXXIV et LXXXI » (Lammens, p. 44-46).

* *

L'explication très humaine et très naturelle de la psychologie prophétique et visionnaire de Mahomet nous a déjà fait pressentir un développement très humain et trop naturel dans son influence et dans son action. Analysons ce nouvel aspect de l'œuvre de Mahomet à l'aide de quelques indications précises puisées aux sources mêmes.

On doit tout d'abord noter une progression nettement marquée dans la conscience de Mahomet en sa mission. Tout au début, il ne se présente pas comme *nabî*, c'est-à-dire l'envoyé ami de Dieu. Sa prétention est des plus modestes. La lecture du Coran nous fait saisir la simplicité du rôle primitif entrevu par Mahomet. Dans les commencements,

« il se contente d'être un messager envoyé au peuple qui n'a pas encore reçu de prédicateur (Coran, XXVIII, 46 ; XXXII, 2 ; XXXV, 43). Il se dit chargé par Dieu de donner des avertissements, au risque de provoquer l'étonnement sceptique des incrédules (XI, 2 ; XXXV, 2 ; L, 2) ; il doit rappeler la pensée de l'autre vie, sans avoir reçu le pouvoir d'accomplir des miracles, par exemple, de se faire comme Isâ, écouter des morts (XIII, 8 ; XXXV, 21 ; LXXIX, 45). Mission modeste ! Il en convient ; l'Eternel ne s'étant pas engagé à dépêcher un ange pour attester sa véracité (XI, 15) [10]. »

Ce n'est qu'à partir de ses premiers succès militaires qu'il prend le titre de *nabî*. Jusque là, dès sa rencontre avec Gabriel, il s'était cru avant tout appelé à évangéliser sa parenté (XXVI, 214). Mais, s'enhardissant, il étendra sa mission à La Mecque, « la mère des cités et à ses environs » (VI, 92). La guerre sainte entre dans ses préoccupations (XXV, 52). *Nabî*, il se trouve sur le même plan qu'Abraham, Moïse et Jésus. A Médine, il s'associera ouvertement à Abraham pour reprendre à la *Ka'ba* l'œuvre du grand ancêtre. Et, plus tard, dans l'ivresse de ses succès, il s'appellera le « sceau des prophètes » (XXXIII, 40), expression suggestive, caractéristique de son évolution : il est le dernier des prophètes, le plus grand de tous. Vers la fin de sa carrière, le réformateur mecquois rêvera lui-même, en gagnant des alliés politiques, d'étendre sa mission à tous les hommes (III, 90 ; XXI, 107 ; XXV, 1 ; XXXIV, 27), c'est-à-dire aux hommes de toute l'Arabie. On peut dire avec Caetani [1], que ces conceptions nouvelles furent « un produit tardif de l'esprit du Prophète, une suggestion, née des circonstances où se déroule sa carrière, du dévouement de ses sectateurs et amis, une conséquence

[9] Nœldeke, *Orientalische Skizzen*, 27, cité par Lammens, p. 55-56.

[10] Lammens, p. 146.

[1] Caetani, *Annali dell' Islam*, I, 204 (cité par Lammens, p. 146).

naturelle, presque nécessaire, pour ainsi parler, de ses triomphes immenses, imprévus et de l'apothéose instinctive de sa propre personne. »

Cette appréciation de Caetani laisse entendre que les « circonstances » jouèrent un rôle important dans le développement des idées de Mahomet. Si ce dernier a franchi si aisément, et sans se mentir à soi-même, la distance qui le sépare d'Abraham, de Moïse et de Jésus, il faut en trouver la raison dernière dans l'attrait qu'exerça la politique sur son caractère ondoyant. Mahomet se laissa guider par les circonstances, sauf à les adapter à ses propres desseins. Pour réussir il est avant tout opportuniste, tout prêt à revenir sur ses révélations pour les modifier ou les abroger. Avant d'arriver à la « pleine conscience » de son rôle prophétique, il a dû commencer par être chef de parti, agitateur religieux, « démagogue », comme l'appelle M. Hartmann [2]. Les premières légendes prophétiques du Coran le montrent peu fixé sur la mission des envoyés d'Allah, à part l'appel au monothéisme. Des erreurs énormes de perspectives s'y rencontrent [3], et jamais Mahomet ne rétractera les anachronismes du début. Mais déjà une arrière-pensée politique se glisse dans sa propagande religieuse. A La Mecque, seule l'aristocratie de la naissance ou de l'argent détenait le haut commerce et les charges de la république. Les Qoraïsites des faubourgs en étaient exclus. Prenant la défense des prolétaires, Mahomet gagne des sympathies à sa cause. Calcul de sa part ? Vraisemblablement...

Si Mahomet, en effet, avait songé à prêcher uniquement la doctrine monothéiste, il aurait commencé par prêcher contre le culte officiel de La Mecque et attaqué résolument les vénérations polythéistes de la *Ka ' ba* et de la pierre noire. Mais à son monothéisme, d'ailleurs sincère, Mahomet a commencé par mêler des préoccupations d'ordre moins élevé. Qu'il ait été sincère dans ses revendications sociales, on n'en disconvient pas ; mais une adroite politique se greffe sur cette attitude. La Mecque, la Ka ' ba, selon lui doivent attirer les croyants et, devenant le centre de la nouvelle religion, entretenir en eux le sentiment de la conquête à réaliser. Le pèlerinage à La Mecque s'inspire de la même préoccupation : y attirer l'armée des Musulmans. Ce résultat obtenu, La Mecque et la Ka ' ba l'intéressent moins. Les superstitions polythéistes de la pierre noire n'effarouchent pas son monothéisme intransigeant. On est donc en droit de se demander au moyen de quelles subtilités il parvenait à distinguer la Ka ' ba et les honneurs idolâtriques de Qoraïs dont elle était cependant le centre. Les dirigeants de La Mecque s'aperçurent bien vite des visées politique de Mahomet et leurs protestations s'élevèrent : c'est alors que le Prophète dut amener par la force à sa doctrine ses compatriotes réfractaires.

Ainsi un habile mélange de doctrine religieuse, de revendications sociales, de visées politiques ont assuré le succès de Mahomet. Ce dosage merveilleux lui a permis de « rendre la religion facile » (Coran, xxii, 78). La biographie officielle du Prophète laisse dans l'ombre « les détails sur ces adroites intrigues politiques » et marquent un « constant souci de tout envisager au point de vue de la propagande religieuse [4]. » Et cependant, à partir de l'hégire, toute la carrière de Mahomet révèle un diplomate consommé : il considère comme la suprême habileté de s'assurer le présent ; le lendemain apporterait la solution aux nouvelles difficultés. De là, le caractère disparate des pièces qui constituent le Coran. Les innombrables inconséquences, relevées dans sa doctrine et dans sa conduite, trahissent le diplomate préoccupé de l'heure présente et désireux de ne pas se créer d'affaires. Il associe Allah à toutes ses variations de doctrine et d'attitude : s'il rétracte une prescription, c'est qu'il la « remplace par une meilleure » (Coran, ii, 100). Une telle politique, faite de compromis et souvent de contradictions devait aboutir à briser toutes les oppositions par sa persistance même. Le P. Lammens rapporte à ce sujet des faits irrécusables [5]. Peut-être même faut-il avouer que la force des choses et la marche des événements placèrent Mahomet à la tête d'un mouvement qui, finalement, échappant à sa direction, l'emporta plus loin que ne lui avaient fait espérer ses rêves les plus optimistes.

Aussi, ni dans sa personne, ni dans l'œuvre qui restera de lui, ne peuvent se retrouver les signes qui marquent authentiquement l'intervention divine:

« A partir de la reddition de La Mecque et des événements subséquents, maître d'une grande partie du Higâz, possesseur de riches domaines enlevés aux Juifs, recevant les contributions des cités commerçantes des bords de l'Erythrée et du *limes* syrien, Mahomet revint à sa nature primitive, si profondément sensuelle. Epaissi, engourdi par les jouissances matérielles, guetté par l'apoplexie [6], ce Salomon au petit pied ne quitta plus son sérail et la cour de sa demeure, à la fois mosquée et salle de

[2] Hartmann, *Der Islam*, p. 23 (cité par Lammens, p. 37)

[3] Tous les héros de l'antiquité, invoqués par Mahomet, apparaissent sur le même plan et les idées plus claires ne viendront à Mahomet que par la fréquentation des Juifs de Médine. Tous ces personnages, Abraham en tête, sont présentés comme ses prédécesseurs et tous musulmans, plusieurs siècles avant le Coran (Coran li, 36, pour Loth ; x, 71, 82, 88, pour Noé).

[4] Hartmann, *Der islamische Orient*, II, 54 (cité par Lammens, p. 159).

[5] « Ce Mecquois peu courageux, ennemi de la violence, n'hésitera pas à y recourir pour réparer les échecs de sa diplomatie, ou lorsqu'il se sentira le plus fort : « Pas de paix, quand vous êtes les plus forts », dit le Qoran, xlvii, 35. Le commerçant loyal, *amin*, saura tourner sa parole, agir dans l'ombre, comme un sicaire ou surprendre ses ennemis avec une foudroyante rapidité (spécialement, lorsqu'il s'agira de dissiper les rassemblement de Bédouins dans les environs de Médine. Il était admirablement renseigné par son service d'espionnage, par ses agents secrets, répandus dans toute l'Arabie. Rien de merveilleux comme cette organisation, le chef-d'œuvre de Mahomet)... Au milieu de l'hostilité des Qorais et des Juifs, il se heurte partout aux intrigues des Ausârs et des Emigrés, frères dans l'islam, mais frères-ennemis, il saura manœuvrer avec une surprenante dextérité... Entouré de convoitises, d'aspirations éveillées par sa prédication, il se devait de les satisfaire. Les *Emigrés*, arrachés par lui à leur patrie, la charge lui incombait de les indemniser, en les établissant dans l'oasis, déjà surpeuplée de Yatrib et dans un milieu hostile aux Mecquois. Le sabre du Prophète leur y taillera une place aux dépens des Juifs indigènes, dépossédés par la trahison et par la force (Voir A. Wensinck, *Mohammed en de Joden te Medina*). Plus il réussira dans cette mission atroce, plus s'effaceront en lui les traces du personnage religieux. Enfin le Prophète se transformera en chef d'Etat : évolution dernière et définitive. Il s'y cantonnera, décidé à tout risquer ». (Lammens, p. 162-163, passim).

[6] En note : Dans les dernières années de sa vie, la corpulence l'empêche d'exécuter les prostrations rituelles : détail soigneusement voilé par la tradition.

réception, qu'à de rares intervalles. Décidé à jouir, après tant d'années de lutte, il s'abandonne au courant ou si on si l'on aime mieux aux inspirations du triumvirat Aboû - Bakr - Omar [7]. Se croyant sûr de ce groupe dévoué, il se flatta de contenir, par leur entremise, l'indocile tourbe des *Compagnons*, avec leurs convoitises, allumées par les succès inouïs de l'islam.

« Pendant aucune de ces périodes, le voluptueux Aboûl-Qâsim ne se sentit le courage de se replier sur lui-même pour y démêler les mobiles de sa conduite aventureuse. Il préféra se laisser bercer à la musique des clausules rassurantes, terminant par centaines les versets, coraniques : Allah pardonne ; il est indulgent, miséricordieux pour ses serviteurs ! Allah lui avait « remis ses péchés anciens et récents » (Coran, XLVIII, 2). Dans ces formules optimistes tient toute sa psychologie privée, tout le directoire de sa conscience. L'apoplectique prophète... se trouvait hors d'état de voir plus loin, l'abus des plaisirs ayant brisé tous les ressorts de son énergie » (Lammens, p. 164-165).

Hirschfeld, dans la Préface de son ouvrage *New Researches*, récuse donc à bon droit le parallèle entre Mahomet et les anciens prophètes. Chez ces derniers, les qualités du début les accompagnent jusqu'à la fin de leur carrière ; « chez Mahomet, elles diminuent dans la mesure de son influence grandissante ». On pourrait dire : elles disparaissent. La conclusion du P. Lammens est dure, mais exacte : « Mahomet a commencé par être sa première dupe. Au début, l'honnête mari de Hadîga fut victime de l'hallucination et de sa propre présomption. Cette constatation l'excuse médiocrement. Parmi les signes de sa mission prophétique, lui-même avait énuméré les miracles. Autant valait enregistrer sa condamnation [8]. Pour échapper à cette conclusion, il s'est payé de sophismes [9]. S'il n'est pas parvenu à découvrir sa responsabilité personnelle, l'inanité de ses prétentions prophétiques, c'est pour avoir délibérément fermé les yeux » (p. 165-166).

Quant à l'œuvre de Mahomet, elle fut et elle reste, somme toute, néfaste. Sans doute « le Coran, tout imprégné de l'idée monothéiste, renferme des morceaux d'une grande beauté littéraire, d'une très noble envergure, d'un sentiment religieux très profond et très sincère. Sa morale ouvre toutes grandes les portes à la corruption ; mais elle contient aussi des préceptes sans doute contradictoires, mais très conformes à la religion naturelle... Mahomet a écarté de son œuvre le surnaturel... ; il a voulu, comme dit Renan, faire « une religion d'hommes ». Mais cela admis, rien n'est plus contraire à la vérité que les éloges adressés au Coran par des admirateurs enthousiastes... Une étude approfondie des conditions morales et sociales des croyants a permis à M. William Gifford Polgrave de porter sur l'œuvre du Coran ce jugement définitif : « L'abaissement des intelligences, la corruption des mœurs, la guerre au dehors, au dedans la discorde sous toutes ses formes, exerçant leurs ravages dans la famille, dans la société, dans l'Etat ; les convulsions du fanatisme alternant avec une torpeur léthargique, une prospérité passagère, suivie d'une longue décadence, tel est le tableau que présente l'histoire des races mahométanes... L'islamisme est stationnaire de sa nature, stérile, glacé, dépourvu de vie ; il repousse toute modification, tout développement ; c'est une lettre morte... Il y a, entre lui et le christianisme, toute la différence qui sépare le mouvement de l'immobilité, l'amour de l'égoïsme, la vie de la pétrification [10]. »

* *

La vraie position apologétique à l'égard de vos musulmans serait donc de leur faire comprendre la différence qui sépare la vie et l'œuvre de Jésus — vie et œuvres transcendantes, s'il en fût jamais — et la vie et l'œuvre de Mahomet. Le christianisme, en raison de la personne de son fondateur, de la sainteté de Jésus, de la civilisation qu'il a engendrée, des œuvres de bienfaisance spirituelle et temporelle dont il est l'instigateur, vérifie fort exactement en lui-même la notion du miracle moral, marque de l'intervention divine dans la marche de l'humanité. Quelle comparaison peut-il y avoir avec la personne de Mahomet et son œuvre ? Les indications que nous vous avons fournies et les travaux originaux auxquels nous vous avons renvoyé vous permettraient d'établir victorieusement la supériorité du christianisme.

Sans doute, l'islamisme, tel qu'il est vécu aujourd'hui par beaucoup de musulmans cultivés, a dépouillé les tares auxquelles on faisait allusion tout à l'heure. M. Cristiani, analysant un article de la revue *Les Grands Lacs* (*Ami*, 1947, p. 666-67), nous traçait des mœurs musulmanes, un tableau qui ne répond guère à la logique des principes posés par Mahomet et le Coran. C'est que, vraisemblablement, le frottement avec notre civilisation chrétienne et les bouleversements des deux guerres mondiales ont provoqué, dans ces mœurs, un réel changement. Il n'en reste pas moins vrai qu'il y a un antagonisme fondamental entre le naturalisme des musulmans et le surnaturel chrétien. La meilleure apologétique sera encore celle qu'énonçait en quatre lignes M. Cristiani : « A nous de combler le fossé qui nous sépare d'eux, en leur faisant sentir la bonne odeur de Jésus-Christ, en éveillant chez eux le sens de l'amour et le goût de la perfection véritable » (*Ami*, p. 667).

Q. — Un docteur en médecine de nationalité « malaise » a donné des ordres à son fils de lui mettre dans la main une pilule de poison après sa mort, afin qu'il puisse s'empoisonner dans son cercueil, dans le cas où il serait enterré vivant ? Est-ce autorisé par l'Eglise ?

Les groupes ici sont divisés. La majorité dit : il y a suicide, donc c'est interdit. — La minorité pense : la circonstance permettrait l'usage de la pilule (mortelle en quelques secondes).

N'y aurait-il pas lieu, pour aboutir à une solution juste, de rapprocher ce cas de la pratique existant en d'autres régions de s'assurer de la mort d'un défunt en lui faisant faire par un médecin, une ponction du cœur ?

R. — Que des positivistes ou des matérialistes aient recours à la pilule libératrice en des cas ana-

[7] Le P. Lammens renvoie à son ouvrage *Triumvirat*, où l'on voit « le détail des intrigues, ourdies autour du lit de mort de Mahomet, de l'abandon de son cadavre ».

[8] Précisément parce que le miracle est inexistant chez Mahomet.

[9] En note : « Son miracle à lui, c'est le Qoran. Si l'on insiste, il réplique : le miracle n'engendre pas nécessairement la foi ; ou bien : « Dieu recourt au miracle, uniquement pour inspirer la crainte » (Coran, XVII, 59).

[10] *Une année de voyage dans l'Arabie centrale*, t. I, p. 328-329 ; t. II, p. 42 (cité par A. Palmieri, art. *Coran* (*Dict. de theol. cath.*, t. III, col. 1829).

logues à celui qui nous est proposé, cela n'a rien de surprenant. Mais que des catholiques éprouvent des hésitations sur la moralité d'un tel acte, cela donne à réfléchir.

Les circonstances, il est vrai, sont impressionnantes : un homme est aux confins mêmes de la vie et de la mort ; le recours au poison n'abrègera pas sa vie d'une manière appréciable et ne fera que hâter l'instant d'une mort déjà inévitable dans un délai très bref — car la position « six pieds sous terre » est aussi fatale que l'ingestion d'une substance toxique. Par ailleurs, le recours au poison supprimera les affres angoissantes de l'asphyxie et de l'agonie sans espoir.

Bref, ces circonstances troublantes inclineraient volontiers la pitié humaine à accorder une excuse au geste de l'enterré vivant, et à le déclarer licite

Mais le moraliste peut-il céder à une sentimentalité dangereuse dans l'appréciation des actes humains, et admettre que les circonstances extrêmes modifient la moralité intrinsèque d'un acte ? Ne doit-il pas au contraire juger de cet acte d'après les normes de la loi divine et naturelle et, dans le cas présent, reconnaître que cet acte de l'enterré vivant est un suicide direct authentique, délibérément voulu avant même que soient éprouvées les angoisses atroces réservées à l'enterré vivant ?

* *

Venons-en aux principes. Celui qui volontairement et de sa propre autorité cherche directement la mort, comme fin ou comme moyen, viole le souverain domaine de Dieu sur la vie humaine. Détruire une chose est en effet exercer un acte de domaine absolu, et suppose qu'on en est le maître, ou du moins que le maître a donné le pouvoir d'en disposer à son gré. Or nulle épreuve, nulle souffrance dans notre vie ne peut être interprétée comme une permission donnée par Dieu de nous ôter la vie. De fait, c'est une conséquence de notre essentielle dépendance de Dieu que nous nous prêtions aux diverses épreuves qu'il nous impose par les circonstances, et que nous nous montrions alors fidèles et patients. Mettre fin violemment à ses jours, c'est aller à l'encontre de cette dépendance, c'est refuser de se soumettre à l'épreuve, c'est s'ôter la possibilité de servir Dieu.

Par rapport à lui-même, celui qui se suicide lèse la charité. L'être étant le bien fondamental sans lequel aucun bien ne peut être, quiconque s'aime veut être ; or quiconque se tue ne veut plus être. Vermeersch fait justement remarquer que ce n'est point une excuse de dire que rien n'est commis directement contre la vie de l'âme. Car l'âme n'est pas tout l'homme, et le suicide est la destruction d'un homme par ce même homme. Et il ne servirait de rien aussi, de prétendre que l'enterré vivant n'a plus aucun bien à attendre, aucun avantage à continuer à être : tant qu'il vit, il peut tendre à sa fin suprême, obéir à la volonté de Dieu, expier, mériter, faire bénir des êtres aimés, témoigner de son amour pour Dieu, acheter son définitif bonheur. Vivant jusqu'au terme fixé par Dieu, il peut atteindre ce degré de perfection qui lui a été assigné par la Sagesse même, perfection qui sera sienne pour toujours. Si au contraire il se détruit, il commet une faute particulièrement grave, puisqu'elle est presque sans espoir de pardon. Et dans le cas proposé, la détermination de recourir, dans l'éventualité d'un recouvrement de la connaissance après l'inhumation, au suicide comme moyen de se libérer d'un mal redouté, est prise froidement, délibérément, en pleine lucidité d'esprit ; sa malice est pleinement imputable, à moins que n'intervienne la bonne foi.

C'est donc, de toute évidence, un suicide direct que prépare l'ordre donné par le père à son fils, et que rendra possible, le cas échéant, la pilule toxique déposée dans la main du défunt. Si atroce que soit le mal auquel on se propose d'échapper ainsi, jamais on ne trouvera en lui une excuse pour le suicide direct, défendu en raison de la souveraineté exclusive et imprescriptible de Dieu sur la vie humaine, et par conséquent réprouvé par la loi naturelle, donc, intrinsèquement mauvais.

— Mais, direz-vous, Dieu a justement disposé de la vie de cet homme en permettant qu'il soit inhumé vivant. La volonté de Dieu est qu'il meurt.

— C'est en vain qu'on essaierait ainsi d'établir un accord entre la volonté de Dieu et celle de l'homme A supposer qu'il revienne à lui, l'enterré vivant cherche à se dérober aux affres de l'asphyxie en supprimant une vie qu'il n'espère plus sauver, avant l'heure à laquelle viendrait son terme, si aucun moyen violent ne venait l'abréger. C'est précisément en cela qu'il oublie que sa vie est entre les mains de Dieu et non dans les siennes. C'est une question d'heure et de manière de mourir. Car tous nous devons mourir, aussi certainement que l'enterré vivant. Entre lui et nous, il y a cette différence que l'heure de notre mort ne nous apparaît pas aussi certainement imminente, et que nous ignorons de quelle manière se terminera notre vie. Quant à lui, il est fixé sur cette proximité et cette modalité, et il en résulte une souffrance morale dont l'hypothétique perspective, jointe à celle des affres de la lente asphyxie, pousse le docteur à prévoir une échappatoire. Mais il n'y a pas de différence essentielle entre les deux cas. Si nous permettons cette échappatoire à l'enterré vivant, il nous faudra aussi autoriser l'abrégement de la vie dans bien des circonstances où une issue fatale est inévitable et l'attente de la fin est pénible ; en définitive, placer à la disposition de l'homme ce qu'il est réservé de fixer au seul Maître de la vie : l'heure et la manière de terminer la vie.

* *

Ce cas nous fait penser à la pratique de plus en plus répandue de l'euthanasie. Si elle se borne à administrer des stupéfiants à une dose qui n'abrège pas la vie, dans le but d'atténuer les souffrances, elle sera licite pourvu que le mourant soit déjà bien préparé au point de vue spirituel, qu'il y donne un consentement au moins présumé, qu'il faille atténuer des souffrances extraordinairement pénibles ou prévenir une rechute dans le péché. Mais si les stupéfiants sont donnés à une dose assez forte pour déterminer une fin rapide, ce sera un homicide. Meurtre par pitié à l'égard de ceux qui souffrent sans espoir de guérison, cette forme d'euthanasie est un homicide direct, intrinsèquement mauvais, en aucun cas licite. Et comme le faisait récemment remarquer le Cardinal Griffin, dans plus d'un cas il s'agira en réalité de pitié pour ceux qui ont à soigner un malade désespéré

et gênant. Un médecin, quelles que soient les douleurs du malade et la certitude de son incurabilité, ne peut hâter la fin de ces douleurs par une dose mortelle d'anesthésique ; même si le malade l'en suppliait et prenait sur lui toute la responsabilité de l'acte, ce serait une obligation pour quiconque de refuser sa coopération. Approuver la pratique de cette mort volontaire et douce entraînerait un grand mal social, une dimination des valeurs humaines, et surtout une grave atteinte aux droits de Dieu. Nous en conclurons que le fils du docteur ne peut en conscience se conformer aux ordres de son père, quand il lui prescrit de placer dans sa main une pilule de poison. Mais cette dernière considération sera reprise plus loin.

* *

Une difficulté pourrait être soulevée en partant de la licéité, dans certains cas, du suicide indirect. Si l'acte qui entraîne la mort n'est pas mauvais en lui-même ; si un bon résultat en provient au moins aussi immédiatement que la mort, et par conséquent n'est pas obtenu au moyen de la mort ; si ce bon résultat est assez considérable pour qu'il compense la perte de la vie ; si l'intention recherchée est non la mort mais le bon résultat, alors l'acte pourra être posé sans désordre moral, à supposer que toutes les conditions rappelées ci-dessus soient vérifiées dans le cas.

Le principe est clair ; mais, en fait, il peut y avoir des doutes dans son application et il arrivera d'hésiter, quand il s'agira, dans certains « cas limites », de reconnaître si le suicide est direct ou indirect. Voici un exemple : Eviter un genre de mort plus cruel, en posant la cause d'un autre moins cruel, est un bon effet qui, de l'avis des moralistes, entre dans le cadre d'application du principe du double effet au suicide. S. Alphonse l'assure dans sa Théologie (l. I, n° 367) : « *Directe se occidere numquam licet ; ... Licet se indirecte occidere, puta si quis se ejiciat per fenestram ut effugiat incendium, præsertim si adest aliqua spes mortem evadendi* ». Celui qui se projette ainsi cherche à fuir l'incendie et la mort par les flammes. Son acte est avant tout, très immédiatement, un moyen d'échapper à une mort plus cruelle que celle qui l'attend au contact du sol et qu'il ne recherche ni comme moyen, ni comme fin, mais permet seulement. N'y a-t-il pas là une similitude avec le cas proposé ? Choisir, au lieu des flammes intolérables, la défénestration immédiate ; au lieu du lent étouffement dans le tombeau, la pilule à effet presque instantané : parallélisme sans doute, mais pouvons-nous dire plus ? S. Alphonse déclare : Se jeter dans le vide est permis, surtout s'il y a un espoir de survivre. Il ne fait pas de cet espoir la légitimation de sa réponse, il n'y voit qu'une circonstance plus favorable à l'application du principe, qui reste valable même au cas où il n'y a pas de chances de survie. Mais voilà que nous lisons à ce sujet dans Merkelbach (*Summa Theologiæ Moralis*, II, n° 352) : « *dummodo tamen adsit spes evadendi, secus esset directa occisio quæ eligeretur ut medium ad majus malum vitandum, eodem modo ac sumptio veneni* ».

Cette assimilation d'un cas de suicide que S. Alphonse déclare clairement indirect et licite avec le cas d'empoisonnement qui nous occupe semble exiger de nous quelque considération. Merkelbach lui-même nous donne un élément de solution à la difficulté quand il remarque (*ibid.*, n° 354) : « *Varii modi apud auctores indicati... possunt haberi ut sola occisio indirecta, vel saltem non probantur esse occisio directa ; ac proinde in praxi considerari possunt tamquam liciti, quia probabiliter et ex communi apprehensione hominum sunt sola occisio indirecta. Quodsi alicui evidenter viderentur directa occisio, exinde non posset extendere principia, et occisionem directam etiam in aliis casibus similibus dicere licitam ; sed solum concludere posset applicationem principiorum non recte fieri, et in casu actionem occisivam etiam esse directam, et ideo esse illicitam* ». Ce qui semble pouvoir être appliqué comme suit à la difficulté présente : la fuite de l'incendie par défénestration volontaire sans espoir de survie peut être considérée comme licite en pratique, parce que dans l'opinion commune des hommes il n'y a là qu'un suicide indirect. Mais si l'on estime qu'il y a là, en rigueur de principe, un suicide direct, on ne pourra pas dire pour autant que le suicide direct, dans un cas que je juge assimilable à la défénestration sans chance de survie, celui de l'empoisonnement, est licite ; on ne pourra que conclure ceci : l'application des principes ne se fait pas d'une manière correcte, quand on déclare que la défénestration sans chance de survie est licite ; et par conséquent l'empoisonnement est bien un suicide direct, certainement illicite.

Cette réponse a trait directement aux applications concrètes du principe. Quant à la manière de concevoir le principe lui-même, il semble que deux points de vue soient à distinguer, l'un plus logique, l'autre plus psychologique.

Dans une première attitude, le point de départ sera que ce principe ne s'appliquant qu'au volontaire indirect, il faut avant tout vérifier si l'effet auquel on veut l'appliquer est bien de cet ordre. Or, ce qui suit nécessairement l'acte posé ne saurait être dit indirectement volontaire. Ainsi Vittrant (*Théol. Mor.*, n° 32) : « On ne peut logiquement faire abstraction d'un résultat connu comme essentiel ou naturellement lié à l'objet voulu directement ». Si la mort par écrasement sur le sol est certaine et inévitable, elle devra être dite naturellement liée au saut dans le vide ; en conséquence, le saut ne peut être davantage permis que le poison. On exigera quelque espoir de survie pour admettre la légitimité de ce moyen de fuir l'incendie.

Dans une autre attitude, plus psychologique, on n'insistera pas sur le lien naturel existant entre l'objet voulu directement et son effet. L'ordre des volitions ne suit pas nécessairement l'ordre objectif des relations essentielles. Ainsi Aertnys-Damen (*Theol. Mor.*, I, p. 382, nota 2) : « *Si vero (occisio) est tantum effectus, etsi prævisus, finis obtenti vel medii adhibiti, sive sit effectus per se, sive sit effectus per accidens, occisio est indirecta.* » Dans la volonté de fuir l'incendie, et d'employer pour cela le saut comme moyen, l'écrasement mortel qui en résulte, prévu comme certain, est seulement permis comme à regret, quoiqu'il ne soit pas simplement accidentel par rapport à l'acte voulu directement. Affaire de liberté, et non de logique. Même sans espoir de survie, on admettra la légitimité de cette fuite.

Mais quelle que soit l'attitude adoptée, il est exclu que l'effet mauvais soit choisi pour être à son tour la cause du bon effet recherché. Ce serait du volontaire direct. Ainsi le processus libérateur dans notre cas (mort par empoisonnement, et délivrance par mort) est réprouvé par toutes les opinions. Les divergences que nous avons signalées nous font voir cependant comment la possibilité de bonne foi subjective ne peut être admise dans certains suicides : non seulement pour les martyrs qui se sont d'eux-mêmes jetés dans les flammes ou les fleuves, prévenant ainsi l'action des persécuteurs, mais aussi pour les soldats captifs qui s'empoisonnent pour éviter des tortures, comme ces volontaires des commandos qui étaient munis de pilules toxiques à absorber s'ils tombaient entre les mains de l'ennemi. Ainsi, dans notre cas, le docteur a pu croire ne point mal faire en donnant ses ordres à son fils. Mais on doit éclairer les consciences et montrer que dans tous cas semblables, il faut une grande force d'âme chrétienne ; il faut, avec un entier abandon à la Providence, s'en remettre à Dieu qui seul peut disposer de notre existence. Par ailleurs il est hors de doute que Dieu pourrait permettre un suicide selon les vues de son infinie sagesse. Dieu seul peut faire que la malice intrinsèque du suicide soit enlevée, en rapportant cet acte, de lui-même désordonné, à une fin plus haute, et positivement permettre à quelqu'un de s'ôter la vie. Ainsi on peut supposer que les martyrs qui ont été spontanément au devant de la mort ont agi de la sorte par une inspiration divine [1].

* *

Mais que penser de la pratique par laquelle un médecin, donnant suite aux dernières volontés d'un défunt, ou à la demande de sa famille opère une perforation du cœur ou une ouverture d'artère, avant l'inhumation d'un cadavre ? La même préoccupation que dans le cas que nous considérons intervient alors ; mais au lieu d'une possibilité de suicide, c'est une possibilité d'homicide qui est à considérer, c'est-à-dire, dans la supposition d'une mort apparente. Sans doute, cette opération est déjà rendue illicite, même dans le cas de mort réelle, par l'intention d'empêcher que quelqu'un soit enterré vivant, en le tuant avant de l'enterrer. Car on ne saurait sans péché grave procurer intentionnellement et directement la mort de quelqu'un, pour bonne que soit la fin poursuivie. Si le médecin doute de la réalité de la mort, il ne saurait opérer sans s'exposer au danger de tuer un homme ; or, dans l'ordre moral, « *perinde est facere, et se exponere periculo faciendi* ». Mais si se manifestent des signes indubitables de mort certaine, si l'on veut encore, tout inutile que ce soit alors, rassurer des esprits que hante une vaine crainte de mort apparente et d'ensevelissement d'un vivant, il n'y aurait rien d'illicite à faire ce qui, de toute évidence, ne saurait être un homicide. Par conséquent un médecin ne pourra exercer cette pratique, à moins qu'il n'ait acquis la persuasion du fait de la mort. Alors elle ne sera pas interdite, pas plus que l'inhumation, qui est elle-même de nature à mettre fin à la vie. De ceci, nous pouvons déduire quelle devra être l'attitude du fils. Il ne pourra placer la pilule toxique dans la main de son père que s'il a acquis la certitude qu'il est réellement mort. Sans cela il coopérerait au suicide — hypothétique — de son père ; objectivement, son intention serait gravement coupable.

* *

La révélation nous enseigne que la vie temporelle est une période de préparation, par laquelle nous méritons la vie éternelle. Ce temps, par la disposition souveraine de Dieu, prend fin à la mort. L'importance suprême de la vie présente, même dans la plus courte de ses parcelles, apparaît ainsi. Celui qui abrège sa vie — ne fût-ce que de quelques instants — se prive de tout ce que sa patience, sa conformité à la volonté de Dieu, son offrande de lui-même, sa prière confiante auraient pu lui mériter auprès de Dieu. Il sort violemment de l'état de probation, et refuse radicalement d'atteindre le degré de perfection auquel Dieu le destinait ; il usurpe les droits du Seigneur et se le rend contraire au moment où il aurait le plus besoin de son amitié. Tout cela pour éviter la souffrance, simple mal physique, que l'on doit accepter dans l'ordre de notre fin dernière : d'autant plus que ce mal résulte des conditions mêmes de la nature humaine. Composée d'âme et de corps, elle est nécessairement sujette à la souffrance. Souffrance de l'âme contrariée dans ses désirs et dans ses affections. Souffrance du corps, en raison de sa sensibilité. Il importe donc de s'habituer à l'idée d'une mort qui peut être pénible, et de l'accepter d'avance en pleine conformité avec les dispositions de Dieu. De son côté, Dieu ne permettra pas que l'épreuve dépasse ce que peuvent supporter nos forces soutenues par sa grâce [2].

Q. — Il arrive que les néophytes, pleins de ferveur et placés dans un milieu très chrétien, ne trouvent rien à accuser dans leur confession. Ils veulent pourtant s'approcher du sacrement de pénitence pour mieux se préparer à communier. Alors le catéchiste leur conseille : « Accusez des péchés commis avant le baptême ». Et ils suivent ce conseil.

Est-ce que l'absolution peut avoir un effet puisque ces fautes, me semble-t-il, sont effacées complètement quant à la faute et quant à la peine ? Sans doute cela leur donne de bonnes dispositions et les excite à demander pardon. Mais c'est aussi leur laisser croire qu'il reste quelque chose. Et l'enseignement de l'Eglise est qu'on doit accuser les fautes depuis le baptême, surtout lorsqu'il s'agit d'un baptême non conditionnel. Est-ce qu'on peut tolérer cette manière d'agir du catéchiste et des néophytes ?

[1] Une supposition peut mettre en évidence la raison pour laquelle le saut dans le vide est permis pour fuir l'incendie. S'il était possible d'éviter la mort en se servant d'un parachute, on serait délivré des flammes, tandis que dans le cas qui nous occupe, un contrepoison empêchant la mort laisserait l'enterré vivant dans toute sa difficulté.

[2] L'épreuve à laquelle ont été soumis certains rescapés de l'équipage de submersibles accidentellement submergés pendant une période de durée anormale, se rapproche beaucoup de celle de l'enterré vivant. D'après leurs impressions, il semble que la souffrance décroît après un paroxysme, en raison d'un certain engourdissement qui diminue la conscience sensible et la capacité de souffrir. Ne peut-on voir là justement une manifestation de la pitié de Dieu, à l'égard de sa créature qu'il n'abandonne jamais.

Que doit dire le confesseur quand ces pénitents font de telles confessions ?

R. — De toute évidence, l'accusation des péchés commis avant le baptême n'est pas nécessaire. Le sacrement de Pénitence a été institué par le Christ comme une « planche de salut » pour ceux qui sont tombés après le baptême, « *lapsis post baptismum* ». A supposer même qu'une disposition défectueuse lors de la réception de ce sacrement ait empêché la collation de la grâce, celle-ci serait conférée alors que le néophyte, en s'approchant du sacrement de Pénitence, exerce l'attrition requise en vue de l'absolution ; et les péchés antérieurs au baptême seraient remis en vertu de la réviviscence de ce sacrement, — et non en vertu de l'absolution.

Nullement nécessaire donc, cette accusation peut-elle être utile ? A première vue, il semblerait qu'une certaine analogie existe entre l'accusation de péchés déjà remis par l'ablution baptismale et l'accusation de péchés déjà remis par le pouvoir des clefs. Ceux-ci, chacun le sait, constituent une matière suffisante pour la validité du sacrement.

Mais c'est là une illusion qui ne résiste pas à l'examen. S'il est toujours loisible d'accuser à nouveau des fautes déjà remises par l'absolution — parce qu'une cause peut toujours être jugée à nouveau, parce que la peine du péché n'est pas nécessairement remise dans sa totalité par le sacrement de pénitence, parce que le rappel de fautes antérieures est un stimulant efficace de la contrition — il n'en va pas de même pour les péchés remis par le baptême. Ceux-ci ont été effacés intégralement (coulpe et peine) par l'ablution baptismale ; de plus ils ne pourraient même pas constituer l'objet d'un jugement puisqu'ils sont des actes commis par un homme alors qu'il n'était pas encore membre de l'Eglise — et que ces actes ont été radicalement détruits, indépendamment du pouvoir des clefs, par le geste même qui l'a introduit dans le for de l'Eglise.

Du moins l'accusation des péchés commis avant le baptême pourra-t-elle être utile en vue d'obtenir une contrition plus véhémente des offenses faites à Dieu, une détestation plus grande du péché, et une direction plus appropriée ? Assurément, ces motifs pourraient suggérer une certaine utilité de l'accusation — mais des inconvénients si sérieux peuvent en résulter qu'ils font douter de l'opportunité d'une telle ligne de conduite.

Les néophytes risquent de n'accuser en confession que des fautes antérieures au baptême et de rendre ainsi le sacrement invalide par défaut de matière suffisante. Même s'ils y ajoutaient des fautes vénielles postérieures au baptême, ils risquent de s'imaginer faussement que le baptême n'a pas opéré une purification totale et peut être complété par le sacrement de Pénitence.

C'est pourquoi une telle pratique *est à déconseiller formellement*. Mieux vaut exhorter les fidèles à un examen de conscience plus précis, non seulement sur les péchés de pensée, parole et action, facilement discernables, mais aussi sur les péchés par omission, domaine très large où les âmes les plus ferventes découvriront aisément une matière suffisante à absolution.

Quant aux catéchistes, il est nécessaire de les avertir des conséquences graves qu'entraînent leurs conseils et leur rappeler explicitement que seules les fautes commises après le baptême sont objet d'accusation en confession — et que l'accès à la Sainte Table ne requiert aucune confession pour les personnes exemptes de ces fautes.

Q. — Quel intervalle peut-on supposer entre la mort apparente et la mort réelle ? Lorsqu'on est appelé auprès d'une personne qui vient de rendre le dernier soupir, ou même seulement qui a perdu connaissance, il faut essayer d'exhorter cette âme, lui rappeler les vérités nécessaires de nécessité de moyen, l'absoudre sous condition et même lui donner l'Extrême-Onction, toujours sous condition, afin d'assurer autant que possible son salut. Mais comment s'y prendre pour ne pas étonner les assistants, et ne pas accréditer l'opinion qu'il est toujours assez tôt d'appeler le prêtre ? Ne vaudrait-il pas mieux alors inclure l'exhortation dans une conversation avec les assistants, en espérant que le mourant entend, puisque l'ouïe est sans doute le dernier sens qui disparaît, et donner les sacrements secrètement autant que possible ?

R. — Nous répondons, en suivant l'ordre proposé par la question.

1° L'*Ami* a entretenu ses lecteurs du moment de la mort réelle, en maintes circonstances. Signalons principalement, 1927, pages 113-122 ; 1933, pages 729-733 ; 1935, pages 845-47.

Nous n'avons pas de conclusions plus sages à proposer. « Nous ignorons complètement le moment de la mort, mais très vraisemblablement chez tous les sujets et certainement chez les sujets frappés en bonne santé, surtout en cas d'accident, la mort réelle, la séparation de l'âme et du corps, ne se produit pas au moment précis où cesse toute apparence de vie. »

La meilleure preuve en est le rappel à la vie, après plusieurs heures, de personnes apparemment mortes, noyées, électrocutées... Combien de temps peut durer cet état ? Il faudrait pour le déterminer, un signe capable de donner une certitude absolue ; or l'on assure qu'il n'en est qu'un seul : la putréfaction générale de l'organisme.

« Il y a dans le corps trois organes d'une utilité immédiate pour la vie : les poumons, le cœur, le cerveau, cervelet et bulbe rachidien compris.

La suppression de la respiration amène l'asphyxie au bout d'un temps qui n'excède guère une dizaine de minutes. L'arrêt du cœur amène des troubles dus à l'absence d'arrivée du sang dans les organes, cette anémie agissant encore plus rapidement que l'asphyxie. Quant au cerveau, l'arrêt de son fonctionnement amène une mort plus ou moins subite par arrêt brusque de toutes les fonctions de l'organisme, cœur et poumons compris.

Si le cerveau est mort, et malheureusement en cas d'arrêt absolu de la circulation, les cellules cérébrales, très fragiles meurent au bout de peu de temps (5 à 15 m. environ), c'est la mort définitive...

Si le cerveau n'est pas mort, si par suite d'une ébauche de circulation, impossible à contrôler par les moyens ordinaires, persistant après l'arrêt apparent du cœur, les cellules cérébrales ont pu conserver une vitalité suffisante, la mort peut n'être qu'apparente. Elle deviendra réelle si on laisse le sujet à lui-même ; mais si, par une intervention, et particulièrement par la respiration artificielle,

on empêche l'asphyxie, tout en entretenant une circulation rudimentaire, il n'est pas impossible de voir les mouvements cardiaques reparaître, les mouvements respiratoires revenir et le sujet se ranimer. » (Dr Guibé).

Combien de temps la mort peut-elle n'être qu'apparente ? Peut-être une demi-heure, à la suite d'une maladie de consomption. Deux ou même trois heures dans d'autres cas, selon le degré de résistance du sujet. Plus longtemps encore, dans le cas d'asphyxie [1].

2° Appelé auprès d'une personne qui vient de rendre le dernier soupir, le prêtre jugera de l'existence de vie latente d'après les signes retenus par les hommes de science qui se sont livrés à des recherches spéciales sur ce point. La question *vie* ne se pose pas en cas de simple perte de connaissance.

Quant à l'administration de la pénitence et de l'Extrême-onction, elle est régie par l'Eglise. Elle ne dit pas, comme notre consultant « toujours sous condition », mais (Rituel romain, « De Sacramento Pœnitentiæ », tit. III, chap. I, n° 25) : « ABSOLVENDUS EST, *si confitendi desiderium sive per se, sive per alios ostenderit* », et (Titre V, « De Extrema-Unctione », n° 10) : « *conferatur sub conditione* » en cas de doute touchant les dispositions ; enfin (n° 11) : « *Infirmis autem qui, cum suæ mentis compotes essent, illud saltem implicite petierunt aut verisimiliter petiissent, etiamsi deinde sensus vel usum rationis amiserint, nihilominus absolute præbeatur* ». Le Rituel reproduit textuellement ici, les canons 942-43. « Toujours sous condition » doit donc s'entendre du cas où l'état de vie est douteux.

3° L'Eglise qui prescrit au curé d'assister « *sedula cura et effusa caritate* » les malades de la paroisse, surtout les mourants, lui dicte la manière de s'acquitter de cet office. Nulle part son cœur de Mère ne manifeste une sollicitude plus émouvante que dans les chapitres IV à VIII, du Rituel, titre V. C'est dans ses pages qu'il faut lire la vraie méthode d'assister les mourants. Il n'y est pas question de conversation avec l'entourage : c'est à l'agonisant que le prêtre parle pour le consoler, l'exhorter, lui suggérer quelques courtes aspirations vers Dieu ; provoquer des actes d'amour de Dieu, de confiance en sa miséricorde... C'est le moment d'où peut dépendre le salut d'une âme, l'heure de la grâce ; aucune autre affaire ne doit être plus à cœur au prêtre. Son langage sera direct, pressant : l'appel suprême de notre sainte Mère l'Eglise...

« Il n'est pas douteux que la connaissance du monde extérieur pendant l'agonie est atténuée. Il faut habituellement solliciter avec insistance l'attention du mourant pour rétablir cette communication ou plutôt pour en obtenir la manifestation, car le mourant est isolé de l'agitation humaine par une sorte d'engourdissement général, qui va peu à peu en augmentant, jusqu'à devenir total et complet » (Dr Guibé).

4° Les vrais moyens de ne pas accréditer l'opinion qu'il est toujours assez tôt pour appeler le prêtre ont été envisagés par l'*Ami*, 1927, p. 122-23.

Qu'on s'applique à faire comprendre le bienfait des sacrements des malades, non seulement au point de vue de l'éternité, mais encore pendant la maladie. Une bonne confession apaise les angoisses de la conscience ; la communion donne le Sauveur comme garant des divines miséricordes ; l'extrême onction efface les restes du péché, fortifie l'âme. Loin d'effrayer, ces remèdes divins offrent au malade l'appui après lequel il aspire quand les moyens humains sont impuissants. Ils doivent être reçus avec foi et piété pour produire sûrement leur effet propre, donc en pleine connaissance. Si quelqu'un a perdu l'usage des sens avant d'avoir eu ce bonheur, l'Eglise tente de le lui ménager jusque dans le temps qui peut s'écouler entre la mort apparente et la mort réelle. Son action n'est pas certainement efficace, il lui suffit qu'elle puisse être salutaire pour qu'on y ait recours. Mais, attendre ce moment pour appeler le prêtre serait une faute très grave, on se rendrait responsable devant Dieu de la perte éternelle d'une âme, si ce malheur arrivait...

Parlons un langage chrétien à nos fidèles, même aux indifférents, aux apostats, aux non baptisés « *opportune, importune, ... in omni patientia et doctrina* ».

[1] Voir la courte réponse de l'*Ami*, 1948, p. 16, sur les incertitudes médicales en ce domaine.

LITURGIE

Q. — Les jours, où se récite l'oraison « *A cunctis* » et que l'oraison *de B. Maria Virgine* est impérée par l'Ordinaire, que doit-on faire ? — ou dire seulement l'oraison *A cunctis* puisque la B. V. Marie y est nommée ? ou dire cette oraison *A cunctis* sans nommer la B. V. Marie et ajouter l'oraison impérée de *Beata ?*

R. — 1° L'oraison impérée *pro vivis* se place après toutes les oraisons prescrites par les rubriques (*Addit. in rubr. Miss.*, tit. VI, n° 4), et, donc, elle ne peut avoir aucune influence sur une oraison qui *précède*. Il serait en effet étrange qu'une oraison subséquente influençât une oraison précédente ; c'est le contraire qui a lieu. Cela ressort des rubriques générales du Missel (tit. VII, n° 8) et de diverses réponses de la S. C. des Rites (n° 2572, ad 17, n° 3071) où il est dit en substance que, si deux oraisons sont identiques, le changement doit porter sur celle qu'on récite en second lieu.

2° Plusieurs auteurs de liturgie disent qu'on ne peut prendre comme oraison *ad libitum* l'oraison d'un saint dont il a été fait mention dans l'une des oraisons déjà récitées. Hébert (*Leçons de liturgie*, 6e édit., t. II, p. 176), se basant sur une réponse de la S. C. des Rites (n° 3767, ad 24) dit que lorsque l'oraison *A cunctis* a été récitée comme seconde oraison, on ne peut dire comme oraison *ad libitum* l'oraison *Defende, quæsumus* (n° 8 des *orationes diversæ*, où il est fait mention de la Vierge), ni aucune autre de la sainte Vierge, de S. Joseph, des SS. Pierre et Paul, du titulaire.

3° La formule 2° *loco* de l'oraison *A cunctis* (et de la postcommunion *Mundet et muniat*) ne doit être employée, dit la rubrique spéciale, que si l'on dit la messe ou si l'on fait commémoraison de la Vierge [1]. Or, une oraison impérée n'est pas une commémoraison. Les rubriques du missel traitent

[1] Le cas se présenterait si l'oraison *A cunctis* était impérée par l'Ordinaire, ou si on la disait comme oraison de dévotion.

des oraisons impérées, non pas au titre V (*De commemorationibus*), mais bien au titre VI, nº 4 (*De orationibus*). (*Addit. in rubr. Miss.*).

4º Dès lors, quand une oraison de la Vierge est impérée par l'Ordinaire (le fût-elle *pro re gravi*), et qu'on a à dire l'oraison *A cunctis*, on ne doit rien changer à cette dernière, c'est-à-dire y nommer expressément la Vierge, et omettre purement et simplement l'oraison impérée.

Q. — Tel ordo fixe la solennité de l'Immaculée Conception au 14 décembre, tel autre 7. — Qui a raison ?

R. — Les deux ordos.

En effet, la solennité de l'Immaculée Conception n'entre pas :

1º dans la classe des solennités prévues par les rubriques (*Additiones in rubricis Missalis*, tit. IV, nº 3) patron, titulaire, dédicace... ;

2º ni dans celle des fêtes autrefois fixées au dimanche (v. g. Précieux Sang, S. Joachim, Rosaire, etc...) ;

3º ni dans celle des solennités transférées en vertu de l'indult du cardinal Caprara, 9 avril 1802 : Epiphanie, Fête-Dieu, SS. Pierre et Paul, patron principal du lieu ;

4º ni même dans les solennités accordées à tous les diocèses de France (v. g. la sainte Famille, Ste Jeanne d'Arc, Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus).

Si tel ou tel diocèse solennise l'Immaculée Conception, c'est en vertu d'un *indult particulier*, aux termes duquel on doit s'en tenir pour le jour auquel doit être fixée la solennité, le nombre des messes permises, etc. Certains diocèses ont demandé à solenniser l'Immaculée Conception le deuxième dimanche de l'Avent, d'autres le premier dimanche qui suit la fête. Les indults ayant été accordés, généralement, comme ils avaient été demandés, cela explique la diversité des dates pour la solennité de l'Immaculée Conception (et, le cas échéant, pour d'autres fêtes). On doit donc s'en tenir à l'ordo diocésain, publié « jussu et auctoritate episcopi ».

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Prælectiones scholasticæ in IIam part. S. Thomæ : **VI. De Gratia** (1a 2æ, q. 109-114), disseruit Petrus LUMBRERAS, O. P. — In-8 de XII-192 p. — Rome, Angelico, 1, Salita del Grillo, 1947.

Le R. P. Lumbreras a déjà publié quatre commentaires théologiques sur la IIa-IIæ ; IV. *De vitiis et peccatis* (1935) ; VII. *De fide* (1937 ; voir *Ami*, 1937, p. 605) ; X. *De justitia* (1938 ; voir *Ami*, 1938, p. 564) ; XI. *De fortitudine et temperantia* (1939). La guerre nous a empêché de présenter ce dernier commentaire, qui forme un volume assez compact de XII-224 pages. Le traité de « la force » n'occupe que 78 pages : dans la section I (*De fortitudine secundum se*, l'auteur s'est attaché plus longuement à la question du martyre (p. 13-33). La section II étudie les parties intégrales et potentielles de la force (p. 34-69). Le don de force fait l'objet de la section III (p. 71-74). Enfin, le précepte de la force est brièvement rappelé (sect. IV, p. 75-78). — La vertu de tempérance est plus longuement exposée (p. 79-216) en six sections : I. De la tempérance en elle-même (p. 81-92) ; II. Des parties de la tempérance en général (p. 93-95) ; III. Des parties intégrales de la tempérance (p. 97-104) ; IV. Des parties subjectives de la tempérance, et notamment de la chasteté, de la virginité, de la luxure en général et des espèces de luxure (p. 105-160) ; V. Des parties potentielles de la tempérance (p. 161-212) ; VI. Des préceptes de la tempérance (p. 213-216). L'indication de la pagination des différentes sections de l'ouvrage n'a pas d'autre but que de montrer avec quelle brièveté la doctrine est présentée. Comme nous l'avons dit en 1938, l'auteur vise avant tout une formation vraiment doctrinale. Cette formation s'appuie sur l'enseignement de S. Thomas et de ses meilleurs interprètes. Le nom de Cajetan revient fréquemment.

Aujourd'hui, voici le traité *de Gratia*, conçu avec la même sobriété d'exposé et la même sûreté de doctrine. Non seulement l'ordre de la *Somme* est strictement observé, mais les thèses proprement dominicaines — et, empressons-nous d'ajouter thomistes — sont objectivement présentées. Le problème ardu de la grâce efficace et de la grâce suffisante est étudié avec soin et toute la clarté désirable en matière si obscure. On note avec plaisir que l'auteur s'abstient d'employer l'expression des anciens thomistes : *prædeterminatio ad unum*. Le mystère de la liberté, sous l'influence de la prémotion physique demeure entier. C'est aussi dans le sens thomiste qu'est interprété l'axiome : *Facienti quod in se est* (n. 174). La question de « la justification » appelle les mêmes précisions thomistes : infusion de la grâce sanctifiante provoquant le mouvement du libre arbitre, l'acte de foi, la détestation des péchés avec, comme effet, leur rémission. Tout se passe instantanément, mais dans l'ordre des causes efficiente, formelle et finale, la priorité doit être accordée à l'infusion de la grâce, puis au mouvement du libre arbitre, d'abord vers Dieu, ensuite contre le péché, enfin la réception de la grâce dans l'âme et la rémission de la faute (n. 220). Dans la question du mérite, est rappelée la thèse, si souvent défendue dans l'*Ami*, de l'influence virtuelle de la charité sur l'acte méritoire, par la seule présence de la charité dans l'âme : *Habentibus caritatem omnis actus est meritorius vel demeritorius* (*De malo*, q. II, a. 5, ad 7). Le problème de la persévérance finale semble quelque peu superficiellement traité : signalons toutefois une note intéressante (p. 181) relative à la « grande promesse » faite par le Sacré-Cœur à sainte Marguerite-Marie.

Le traité *De gratia*, court, complet cependant, et clair sera un excellent guide pour les étudiants. Ils y trouveront non seulement l'essentiel de la doctrine de S. Thomas, mais encore de nombreux textes tirés de ses meilleurs commentateurs et même des plus récents.

* *

Puisque nous venons de parler de la question du mérite, qu'il nous soit permis de signaler ici la thèse du P. Prudent DE LOTTER, S. J., **De ratione meriti secundum S. Thomam** (Analecta Gregoriana, vol. XIX, 150 p., sectio theologica, Rome, Université grégorienne, 1939). — La date d'édition explique pourquoi nous n'en avons pas encore parlé. L'étude est menée avec un souci consciencieux d'exposer la doctrine de S. Thomas jusque dans les variations qu'elle a pu subir depuis le Commentaire sur les *Sentences* jusqu'à la *Somme théologique*. L'auteur note avec justesse que l'amitié de Dieu ne suffirait pas à expliquer le mérite en nous, si Dieu ne concédait pas à l'âme une réalité ontologique — la grâce et la charité — d'où procède l'action méritoire. La gratuité de la récompense reste entière puisque Dieu est l'auteur de la grâce et de la charité dans l'âme. Ainsi est sauvegardé à la fois l'ordre de la justice commutative qui intervient dans le mérite et la gratuité de la récompense.

1. — P. Ch. Olmi, S. M. — **La dévotion au Cœur Immaculé de Marie.** — In-12 de 224 p., 125 f. — Paris, Spes, 1947.
2. — P. Georges, eudiste. — **Saint Jean Eudes, modèle et maître de vie mariale.** — In-12 de 328 p. avec 2 hors-texte, 165 f. — Paris, Lethielleux, 1947.
3. — P. Fr. Lebesconte. — **Le Cœur de Marie d'après saint Jean Eudes.** — In-8 de 236 p. — Paris, Lethielleux, 1946.
4. — P. Lecrom. — **Vers Notre-Dame. Regards montfortains. Mois de Marie.** — In-18 de 224 p. — Paris, Librairie Mariale (23, rue de Fleurus), Paris-6e, 1947.
5. — P. Dayet. — **Pour mieux aimer Marie avec le P. de Montfort.** — In-12 de 176 p., 80 f. (franco 92 f.). — En vente chez l'auteur, à St-Laurent-sur-Sèvre, Vendée (C. c. p. Nantes, 380.02), 1947.
6. — E. Crapez. — **Le message du Cœur de Marie à sainte Catherine Labouré.** — In-12 de 256 p., orné de 16 hors-texte, 160 f. — Paris, Spes, 1947.

1. — Pour avoir une vue d'ensemble sur l'histoire, sur la justification théologique du culte dû au Cœur Immaculé de Marie, nos confrères prendront le volume du R. P. Olmi.

Ils y trouveront d'abord une étude sur « les origines de la dévotion » jusqu'à S. Jean Eudes (p. 13-75) ; puis une « histoire du culte », qui va de la mort du saint jusqu'en 1917 (p. 77-137) ; enfin une 3e partie, après un chapitre sur le message de N.-D. de Fatima (1917), étudie les fondements doctrinaux, les avantages, l'opportunité, la pratique de la dévotion au Cœur Immaculé telle qu'elle est maintenant admise dans l'Eglise et formulée dans la consécration faite par S. S. Pie XII le 8 décembre 1942 et dans la liturgie de la Fête du Cœur Immaculé (jour octave de l'Assomption).

Les chrétiens instruits, les religieux et religieuses auront beaucoup à apprendre en lisant ce livre. Il nous semble cependant que ce sont surtout les prêtres qui sont à même d'en saisir toute la portée historique et doctrinale. Et sans doute un grand nombre y découvriront mieux, parce qu'elle y est réduite à ses éléments essentiels, toute la portée de la révélation de Fatima.

2. — C'est aussi aux prêtres que le volume du R. P. Georges sera le plus utile. Il embrasse toute la doctrine mariale de S. Jean Eudes ; mais le Cœur Immaculé en occupe le centre. L'auteur nous montre en premier lieu comment toute la vie personnelle du saint fut un exercice de fervente piété mariale (p. 1-50) ; la même dévotion inspira ses fondations religieuses et ses initiatives liturgiques (p. 51-103), ainsi que son apostolat de missionnaire, de directeur spirituel, d'écrivain (p. 104-150). Sa doctrine était puisée aux meilleures sources, Ecriture, Tradition, enseignement des théologiens et même, pour une part, aux révélations privées (p. 151-192). Cette doctrine mariale est synthétisée en un chapitre qui est le point central de l'ouvrage, où Marie nous est montrée dans sa vocation et son rôle de Mère de Dieu, de Mère des hommes et dans son privilège unique de l'Immaculée Conception (p. 193-245). La pratique de la dévotion mariale d'après S. Jean Eudes fait l'objet d'un 6e et dernier chapitre (p. 263-302).

De très nombreuses citations font de ce livre une anthologie pieuse. Le style du saint n'a pas toute la perfection du grand siècle auquel il appartient ; mais la doctrine est grandiose, le souffle puissant et l'expression souvent très heureuse. Même hors de la famille eudiste, ce livre doit nourrir une solide, puissante et douce dévotion mariale.

3. — La doctrine de S. Jean Eudes se retrouve dans l'ouvrage du R. P. Lebesconte, supérieur général des Eudistes, mais rassemblée autour de sa forme préférée de dévotion, celle qui s'adresse au Cœur de Marie. Ici encore, les citations sont nombreuses ; quelques-unes sont prises à d'autres auteurs, anciens ou même tout récents. Le plan est d'importance secondaire ; car la matière a été divisée en 31 chapitres sensiblement égaux qui permettront une utilisation directe pour un mois de Marie ; nos confrères le retiendront à ce titre, sans oublier cependant que la doctrine, le style, les citations de S. Jean Eudes et des autres auteurs pieux conviendront moins à une réunion de fidèles ordinaires qu'à des milieux de religieux, de religieuses, de séminaristes ou à des groupes de chrétiens instruits et fervents.

4. — Voici un autre *Mois de Marie* composé dans l'esprit de S. L.-M. Grignion de Montfort par un de ses fils, le R. P. Lecrom. A saint Louis-Marie, il emprunte toutes les idées et très souvent les textes mêmes de ses pieuses considérations ; le plan suivi est sensiblement le même que celui du traité de *La Vraie dévotion ;* enfin les traits d'histoire cités pour chaque jour ont été cueillis dans la vie même du saint, dont le R. P. L. a publié une intéressante et très complète biographie dont l'*Ami* parlera bientôt. Cet ouvrage, comme le précédent, est tout à fait d'actualité ; l'un et l'autre permettront de varier les lectures pieuses qui se font habituellement durant le mois de Marie.

5. — C'est avant tout un solide ouvrage doctrinal que celui où le R. P. Dayet, montfortain, initie les âmes à la pleine intelligence du sens et de la portée de la consécration à Marie en qualité d'esclave proposée par S. Grignion de Montfort. Dans une série de dix chapitres très denses, non par le style (toujours alerte et illustré de citations du saint et de traits empruntés à des auteurs plus récents), mais par les enseignements, le P. D. reconstitue l'itinéraire logique en même temps qu'historique que suivit son Père et qui le conduisit de Jésus vers Marie pour lui montrer que « Marie nous est nécessaire », qu'on lui doit donc une « dévotion vraie » comprenant diverses pratiques, dont la plus parfaite est la consécration totale, en qualité d'esclave, à la Mère de Dieu : il faut donner à Marie nos personnes, nos biens temporels et surtout spirituels, vivre dans sa dépendance et collaborer ainsi à l'établissement de son règne sur le cœur de tous les hommes.

Malgré sa profondeur doctrinale, l'ouvrage est accessible aux âmes pieuses ; les prêtres, après l'avoir médité personnellement, pourront le leur conseiller très utilement soit pour qu'elles s'acheminent vers la donation totale, soit pour qu'elles en vivent plus parfaitement.

6. — Le R. P. Crapez, lazariste, a groupé, en historien averti, dans le présent volume toute la documentation qui met en pleine lumière « le message » particulier que Marie confia à Ste Catherine Labouré.

Ce message, c'est la médaille miraculeuse. L'auteur raconte donc, en citant les sources mêmes, comment la voyante fut préparée par « trois apparitions-préludes » à la réalisation de sa mission : visions du cœur de S. Vincent de Paul, du Christ-Roi, de Marie enfin qui s'entretint longuement avec sa servante.

Le message marial lui fut communiqué le 27 novembre 1830 ; la Sainte Vierge lui fit alors contempler longuement l'ensemble et tous les détails de la médaille miraculeuse ; elle put en faire la description précise au R. P. Aladel, son directeur ; elle garda ensuite son précieux secret de la façon la plus absolue jusqu'à sa mort (31 décembre 1876). Le P. Crapez explicite le contenu doctrinal du « message » en montrant la signification symbolique de tout ce que représente la médaille miraculeuse : la révélation du *Cœur* de Marie en est le point culminant.

Cependant, grâce au P. Aladel, la médaille est gravée ; elle se répand en France et dans le monde, pro-

voquant de nombreuses conversions dont celle du P. Ratisbonne est la plus éclatante ; les associations d'Enfants de Marie Immaculée se multiplient. Un grand élan de dévotion mariale parcourt le XIXe siècle, provoquant le culte, puis la définition de l'Immaculée Conception suivie des grandes apparitions de Marie sur le sol de France. Le P. Crapez montre quel fut dans cette magnifique éclosion le rôle spécial de celle qui fut « la fidèle messagère du Cœur de Marie ».

Ce livre, bourré de faits, de documents, de dates, doit être étudié plutôt que lu rapidement. Les historiens en extrairont de nombreuses fiches ; les prédicateurs, après l'avoir attentivement médité, sauront en tirer de précieuses exhortations à la dévotion envers le Cœur Immaculé et à la confiance en Celle qui nous donna la médaille miraculeuse.

E. Neubert, marianiste. — I. **La doctrine mariale de M. Chaminade.** — In-8 de 128 p. ; Paris, Ed. du Cerf, 1937. — II. **Marie dans le dogme.** — In-12 de 316 p. ; Paris, Spes, 1946. — III. **La dévotion à Marie.** — In-8 de 146 p. ; Le Puy, Mappus, 1942. — IV. **Notre Mère. Pour la mieux connaître.** — In-8 de 106 p. ; *ibid.*, 1941. — V. **Votre maman du ciel.** — In-8 de 52 p., illustré ; *ibid.*, 1941. — VI. **La Reine des militants.** — In-8 de 160 p. ; *ibid.* et Montréal, Edit. Ouvrières, 1944.

En 1936 (p. 184 des couv.), l'*Ami* signalait pour la seconde fois un opuscule publié en 1934 qui connaissait alors et continue de connaître un succès mondial ; il avait pour titre : *Mon idéal : Jésus, fils de Marie d'après la doctrine du P. Chaminade*. L'idée maîtresse en est celle-ci : la dévotion à Marie doit se modeler sur les sentiments de Jésus pendant sa vie terrestre à l'égard de sa Mère ; puisque les fidèles ne sont enfants de Marie que parce qu'ils ne forment avec Jésus qu'un seul corps mystique, on peut donc reprendre en en faisant l'application à nos rapports avec Marie le mot de S. Paul : *Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu.*

L'auteur, le R. P. Neubert, était déjà connu des théologiens par son livre *Marie dans l'Eglise anténicéenne* (Paris, Gabalda, 1908) qui était, croyons-nous, sa thèse de doctorat en théologie. Un tel sujet était bien fait pour tenter la plume d'un fils du P. Chaminade, fondateur de la Société de Marie (Marianistes) ; il préparait l'auteur à n'aborder que dans un esprit rigoureusement scientifique ses travaux sur la dévotion à Marie.

Clarté et rigueur théologiques, esprit du P. Chaminade, tels sont les deux solides fondements qui expliquent le succès foudroyant et constant de l'opuscule : *Mon idéal; Jésus fils de Marie*. A montrer la solidité de ces deux assises, le P. N. a consacré les deux premiers volumes annoncés ci-dessus.

I. — *La doctrine mariale de M. Chaminade* fait partie de la collection *Les Cahiers de la Vierge*. Après une brève biographie du fondateur de la Société de Marie (1761-1850) il dégage de sa doctrine trois idées caractéristiques : 1° notre filiation mariale est une *participation* à la filiation mariale de Jésus, ce qui détermine nos rapports avec Marie ; 2° Celle-ci a été et demeure le grand champion de Dieu dans la lutte contre les « portes de l'enfer » ; appartenir à Marie, c'est donc s'enrôler sous sa bannière pour la seconder dans son action apostolique et conquérante ; — 3° Appartenance filiale, union à Marie dans sa lutte contre les forces *actuelles* du mal sont concrétisées dans une *consécration* stable qui unit définitivement l'enfant à sa Mère et le militant à sa Reine, conduisant ainsi vers Marie un nouveau bataillon d'âmes dont le fanion ne dit plus « esclavage » (comme celui de S. Grignion de Montfort), mais « filiation et apostolat ».

II. — La justification théologique de ces aspects spéciaux et partiellement nouveaux de la consécration à Marie est donnée dans une étude qui examine les fondements dogmatiques et les conséquences doctrinales de ce qu'enseigne la révélation au sujet de la Sainte Vierge. *Marie et le dogme* a résumé, sans appareil ni discussions techniques, les résultats des recherches faites par les maîtres sur les grandeurs, les privilèges, les fonctions de Marie. Cet ouvrage, comme le précédent, convient surtout aux prêtres qui ont besoin, pour leur ministère marial, de notions précises et d'idées nettes plutôt que de démonstrations techniques et de discussions savantes.

III. — Sur le terrain ainsi préparé, le P. N. peut construire. Il le fait dans le volume intitulé : *La dévotion à Marie*. En 17 chapitres, il constitue une petite Somme théorique et pratique, de cette dévotion conçue d'après les principes établis par lui. Cet ouvrage est accessible aux laïcs instruits. Nous le conseillons vivement à nos confrères qui y trouveront une riche substance qu'ils pourront facilement adapter pour en tirer de solides prédications mariales.

IV, V et VI. — C'est là, à notre avis, le livre central du P. N. Ceux dont nous allons parler ne font guère que le monnayer. Ce qui a lieu d'abord dans *Notre Mère,* ouvrage destiné *aux fidèles* à qui sont présentées successivement la vie de Marie (d'après l'Evangile à l'exclusion de toutes données légendaires), ses grandeurs, la dévotion pratique qu'on doit avoir pour elle. — *Votre maman du ciel* reprend les mêmes idées et le même plan *pour les enfants,* avec un vrai bonheur d'expression. — Enfin *La Reine des militants* s'empare de l'idée du P. Chaminade, qui voulut donner à la Vierge, luttant de nos jours encore contre le serpent, une légion de recrues dévouées à leur Reine jusqu'à la mort, redit toujours les mêmes idées, mais merveilleusement adaptées à leurs nouveaux destinataires, surtout jeunes gens et jeunes filles, et ajoute à chacun (sauf 2 ou 3) de ses 26 chapitres quelques traits pris à l'histoire récente la plus sûre ou même à des faits contemporains qui gravent profondément la leçon donnée. Ce dernier volume peut être mis entre les mains des jeunes des diverses sections d'Action Catholique ; l'aumônier pourra encore l'utiliser comme livre de lecture en commun, ou, mieux, comme un recueil de thèmes à présenter aux réflexions et aux discussions d'un cercle d'études.

Chanoine P. Glorieux, doyen de la Faculté de théologie de Lille. — **L'appel universel de l'Eglise.** — In-8 carré de 24 p., 35 f. — Editions « Catholicité », 11, rue des Frères-Vaillant, Lille.

Cette brochure expose la thèse de M. Glorieux sur le problème du salut des infidèles et des missions. Nos lecteurs en trouveront l'essentiel dans un long article où l'*Ami* s'est expliqué sur ce sujet (1947, p. 278 et suiv.). Rappelons-en seulement l'affirmation fondamentale : Ce qui spécifie l'action missionnaire, c'est d'implanter l'Eglise là où elle n'est pas encore établie d'une façon définitive, bien plus que de convertir les infidèles individuellement.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 6 aprilis 1948

Eug. Lindecker, *Vic. gén.*

Le gérant : A. Bordet

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

Pensez aux Cadeaux
pour la
Première Communion

Offrez et faites offrir

LE

MISSEL VESPÉRAL ROMAIN

de DOM LEFEBVRE

qui est en vente dans un beau choix de reliures

...chez VOTRE LIBRAIRE

Demandez à votre Libraire les Images des Abbayes
Bénédictines ERMETON et MAREDRET

Librairie P. TEQUI, 82, rue Bonaparte, Paris 6e

MOIS DE MARIE

MORICE (Abbé) : *La Mère de Jésus* .... 156 fr.

MILLOT (Mgr) : *Toute Grâce par Marie : Connaître, aimer, servir la très Sainte Vierge ; Grandeurs et Vertus de la Très Sainte Vierge ; La Mère de la divine Grâce ; Comment il faut aimer la très Sainte Vierge ; Une Histoire pour chaque jour du Mois de Marie ; La très Sainte Vierge et le Purgatoire.* Chaque volume...... 156 fr.
Lectures brèves, doctrinales, suivies d'histoires.

KŒNIG (Abbé) : *Nouveau Mois du très saint Rosaire et Mois de Marie* .... 156 fr.

GRATRY (R. P.) : *Mois de Marie de l'Immaculée Conception* 108 fr.

PETITALOT (R. P.) : *Mois de Marie sur la Vie de la très Sainte Vierge* .... 156 fr.

BARBEZIEUX (R. P.) : *Lectures évangéliques pour tous les jours du Mois de Marie* .... 156 fr.

DEMORE (Abbé) : *Mois de Marie de l'Ame religieuse*...... 48 fr.

GEREST (R. P.) : *La Vie spirituelle et l'action surnaturelle,* d'après l'enseignement des Mystères du Rosaire...... 100 fr.

KŒNIG (Abbé) : *Mois du Sacré-Cœur* .... 80 fr.

HORLOGES POUR EGLISES ET TOUT EDIFICE
L. TERRAILLON & Cie — PERRIGNY (Jura)

PREMIÈRE MAISON FRANÇAISE
HORLOGES A REMONTAGE ÉLECTRIQUE
DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE DE L'HEURE
CARILLONS AUTOMATIQUES et A CLAVIER
— — CADRANS TOUS STYLES — —

FILMS-FIXES
de toutes les éditions
PROJECTEURS
de toutes les marques
à la
Filmathèque St-François
Xavier COTTIN
33, rue Auguste Comte, 33
LYON
Catalogues sur demande

DECORS DE THEATRES
Joseph LINTANF, Lannion (C.D.N.)
Prix sur demande avec timbre

VITRAUX D'ART de LORRAINE
12, rue Lionnois - NANCY (France)

Atelier G. JANIN
Ch. KRIEGER, Succ.
Le plus ancien atelier pour vitraux d'Art religieux de l'Est de la France
Créé en 1835
RÉFÉRENCES MONDIALES

VINS
de MESSE
de TABLE
de DESSERT
écrivez
EVÊCHÉ de PERPIGNAN

Décors et Accessoires pour
THÉATRES-FÊTES-KERMESSES
André FALLON
Rue de l'Ecole
LIGNY - EN - BARROIS (Meuse)

LOURDES - Hôtel-Villa SOULAGNET
22, av. de Pau, à 5 min. des Sanct.,
mais. recom., cuis. soig., jard., gar.

Achète, répare HARMONIUMS
même démolis
Organex, 105, r. Consolat, Marseille

VINS
de TABLE et
de DESSERT
Banyuls, Maury, Kina, Muscat, etc.
TARIF GRATUIT SUR DEMANDE
Agents partout acceptés
SOCIÉTÉ des CAVES SAINT-GEORGES
PORT-VENDRES (Pyr.-Or)